

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015





## SOMMAIRE

3	Avant-propos
4-8	Gouvernance, organisation et fonctionnement
9-10	Introduction du Directeur général
11-13	Temps forts 2015
14-39	Activité 2015
14-15	Prospective
16-21	Modèles socio-économiques associatifs
22-23	Territoires et vivre ensemble
24-25	Santé
26-27	Lutte contre les exclusions
28-29	Enfances Familles Jeunesses
30-33	Autonomie et citoyenneté des personnes âgées et des personnes handicapées
34-37	Service Ressources au réseau
38-39	Communication
40-45	Rapport financier
46-47	Les adhérents nationaux et le réseau des Uriopss
49	L'Uniopss en bref
50	Ils nous soutiennent



**Patrick Doutreligne**  
*Président de l'Uniopss*

## AVANT-PROPOS

L'année 2015 sera bien sûr à jamais marquée par les événements tragiques que nous avons connus dans notre pays et qui inévitablement vont percuter toute la société. Notre secteur n'en sera pas épargné. Le besoin de sécurité de nos concitoyens, le manque de confiance dans l'avenir, la prégnance des problèmes économiques et sociaux sont autant de facteurs qui vont infléchir les politiques sociales et conséquemment le travail de l'Uniopss.

L'activité législative a été soutenue, ce qui signifie aussi pour nous la multiplication de concertations avec les associations et fédérations concernées ainsi que des audiences auprès des parlementaires impliqués. La loi d'adaptation de la société au vieillissement en est sans doute la principale illustration avec ses quelques avancées notables mais aussi son ambition limitée.

Les différentes lois sur l'organisation territoriale (Maptam, NOTRe,...) entraînent là encore des répercussions sur notre organisation. La question fondamentale qui se pose à nous est de savoir comment concilier cette réforme qui consacre des grandes régions, et la nécessaire proximité qu'imposent nos fonctions vis-à-vis du public, des associations, des pouvoirs publics locaux qui, dans l'action sociale, reste principalement au niveau municipal, intercommunal ou départemental.

Enfin, l'année 2015 sera marquée par la fin du mandat du président Dominique Balmay. L'occasion m'est offerte ici de le saluer et de le remercier pour son action et son engagement dans une période qui n'a pas été un long fleuve tranquille. Je considère que c'est un honneur de lui succéder et j'espère que le nouveau Conseil d'administration que j'ai le privilège de présider mais aussi les Uriopss, les adhérents nationaux, les équipes salariées et bénévoles seront à la hauteur des enjeux et des attentes qui sont devant nous au service des plus défavorisés. ■



# GOUVERNANCE, ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

## L'Assemblée générale de l'Uniopss

Elle comprend 121 membres composés de membres actifs (Uriopss et adhérents nationaux), de membres bienfaiteurs et de personnalités qualifiées. Elle se réunit une fois par an pour la présentation du rapport

d'activité, du rapport moral, des comptes de l'exercice. Elle élit les membres du Conseil d'Administration par tiers tous les deux ans, pour des mandats de 6 ans.

## Le Conseil d'Administration de l'Uniopss

Il est composé de personnes qualifiées (6 au maximum), de représentants des Uriopss (jusqu'à 10) et de représentants des adhérents nationaux (jusqu'à 14). En 2015, le Conseil d'Administration est composé de 28 administrateurs. Cette instance se réunit cinq à six fois par an, une à deux réunions par an étant ouverte aux membres de l'équipe

d'animation de l'Uniopss. Il s'est réuni 8 fois en 2015 avec deux Conseils exceptionnels : le 5 juin pour élire le nouveau président de l'Uniopss ; le 24 juin sur la préparation du 32<sup>e</sup> Congrès de l'Uniopss. Le Conseil veille à l'agrément de nouveaux adhérents, définit les orientations, vote le budget, valide les positionnements politiques de l'Union.

### Principaux sujets abordés en 2015

- > Préparation du 32<sup>e</sup> Congrès de l'Uniopss (30-31 mars et 1<sup>er</sup> avril 2016)
- > Première réflexion sur la préparation de l'élection présidentielle 2017 et le 70<sup>e</sup> anniversaire de l'Uniopss
- > Mise en place d'un groupe de travail sur les relations Uniopss-Fehap, élargi ensuite aux relations avec les syndicats d'employeurs
- > Mise en place d'un groupe de travail sur la Réforme territoriale et l'organisation des Uriopss et de l'Uniopss
- > Agrément de l'accueil Service civique et création d'un service Ressources au réseau

- > Examen de la situation en Midi-Pyrénées et radiation de l'Uriopss Midi-Pyrénées
- > Agrément des statuts de l'Uriopss Grand Sud
- > Changement de présidence de l'Uniopss
- > Plaidoyer sur les élections régionales
- > Feuilles de route des commissions de l'Uniopss 2015-2016
- > Feuille de route du service communication et information de l'Uniopss
- > Agrément de l'adhésion de l'Agence nouvelle des solidarités actives (ANSA), de l'Agence du don en nature (ADN), de Cheops

### Composition du Conseil d'Administration

Président d'honneur
René Lenoir

Personnes qualifiées
Dominique Balmary/Patrick Doutreligne*
Jean-Michel Bloch-Lainé
Stéphane Junique
Henry Noguès

Uriopss	Représentées par
Aquitaine	Élie Pédron
Bretagne	Daniel Hardy
Grand Sud	Olivier Hammel
Ile-de-France	Maryse Lépée
Martinique/Urass	Charles Célénice
Nord Pas-de-Calais	Francis Calcoen
Pays-de-la-Loire	Patrick Martin
Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Corse	Charles Baratier
Picardie	Jacques Vézier
Rhône-Alpes	Bernard Ailleret

Adhérents nationaux	Représentés par
Association des Paralysés de France - APF	Jacky Decobert
Citoyens & Justice	Denis L'Hour
Croix-Rouge Française	Jean-Jacques Trégoat
Emmaüs France	Claude Chaudières
Fédération addiction	Christine Tellier
Fédération des Centres Sociaux et Socio-Culturels de France	François Vercoutère
Fédération de l'Entraide Protestante	Ernest Nussbaumer
Fédération nationale des associations d'accueil et de Réinsertion sociale - FNARS	Florent Gueguen Martine Théaudière*
Fédération nationale des associations de personnes âgées en établissements et de leurs familles - FNAPAEF	Claudette Brialix
Les petits frères des Pauvres	Jean-François Serres
Secours Catholique	Jean-Louis Loirat
Secours Populaire	Marc Castille
Aide à domicile en milieu rural - ADMR	Thierry d'Aboville
Union nationale de l'aide, des soins et services aux Domiciles - UNA	André Flageul

\* À partir du 5 juin 2015

## Le Bureau de l'Uniopss

Il est élu par le Conseil d'Administration. Ses membres sont élus pour une durée de deux ans *intuitu personae*.

Le Bureau se réunit une fois par mois. Il prépare les réunions du Conseil d'Administration et suit plus particulièrement les questions de l'organisation administrative de l'Uniopss, de préparation de son budget, d'équilibre financier de l'Union, de ses relations avec les Unions régionales et les adhérents nationaux et de communication.

<b>Président</b>	Dominique Balmay Patrick Doutreligne*
<b>Vice-Président (représentant les Uriopss)</b>	Daniel Hardy Maryse Lépée*
<b>Vice-Présidente (représentant les adhérents nationaux)</b>	André Flageul
<b>Trésorier</b>	Jacky Decobert
<b>Secrétaire</b>	Francis Calcoen
<b>Membres</b>	Jean-Michel Bloch-Lainé, Marc Castille, Oliver Hammel*, Christine Tellier*, Jacques Vézier*

\* À partir du 16 septembre 2015

## La Conférence des Présidents des Uriopss et la Délégation Uniopss-Uriopss

**Les présidents des Uriopss forment une conférence** qui se réunit une fois par trimestre. Elle est ouverte deux fois par an aux directeurs des Uriopss. Le Vice-Président représentant les adhérents nationaux y participe.

La Conférence des Présidents d'Uriopss prend les décisions concernant le fonctionnement du réseau formé par l'Uniopss et les Uriopss. Elle est présidée par le Président de l'Uniopss ou un membre du Bureau mandaté. Elle élit les membres de la Délégation Uniopss-Uriopss.

**La Délégation Uniopss-Uriopss** est présidée par le Vice-Président de l'Uniopss représentant les Uriopss et est composée de 3 présidents et de 3 directeurs d'Uriopss.

Elle se réunit 5 à 6 fois par an sous forme physique ou téléphonique. C'est une instance d'animation et de régulation du réseau des Uriopss, et de l'Uniopss en tant que siège. Elle assure une fonction de veille, de prévention et d'alerte.

Elle prépare la Conférence des Présidents d'Uriopss et rend compte de son activité au Président et au Conseil d'Administration de l'Uniopss.

## La Conférence des Adhérents nationaux

**Les adhérents nationaux** forment une conférence qui se réunit une fois par trimestre. Le Vice-Président représentant les Uriopss y participe.

La Conférence des adhérents nationaux est un lieu d'échanges, de partage et d'élaboration d'une culture commune, nationale et régionale, à l'Union. C'est aussi une instance de réflexion sur les enjeux transver-

saux et de prise d'avis sur les positionnements politiques que l'Union peut être amenée à prendre.

Elle est présidée par le Président de l'Uniopss ou un membre du Conseil d'Administration.

## Les séminaires Adhérents nationaux / Uriopss

Depuis 2014, des séminaires sont organisés qui réunissent les représentants des Uriopss et des Adhérents nationaux. Ils se sont tenus deux fois en 2015, à l'issue de la conférence des présidents d'Uriopss.

Par ailleurs, à l'occasion des séminaires des directeurs d'Uriopss organisés à Paris, une rencontre-dîner est organisée entre les directeurs des Uriopss et des adhérents nationaux.

## Le séminaire national Uniopss-Uriopss

Depuis 2014, un séminaire national réunissant les directeurs et conseillers techniques ou assimilés de l'Uniopss et des Uriopss est

organisé en février. En 2015, il s'est tenu les 3 et 4 février et a réuni 70 participants.

## Le Conseil de prospective

Créé en 2004, le Conseil de prospective a vu ses missions se renforcer successivement en 2008, après le Congrès de Nantes, puis en 2010 dans le cadre du Plan d'actions prioritaires, en lien avec les travaux de la Mission de prospective. La fonction prospective est en effet partie intégrante de la mission politique de l'Uniopss. Il s'agit à la fois d'observer et d'anticiper le champ des réalités sociales et sociétales, des réponses des politiques et des réponses associatives.

adjointe au directeur général, responsable de la mission prospective. Il était constitué en 2015 de Edith Archambault (CNRS), Jean-Claude Barbier (CNRS), Dominique Balmay (président de l'Uniopss jusqu'au 5 juin), Jean-Michel Bloch-Lainé (membre du Bureau de l'Uniopss), Francis Calcoen (président de l'Uriopss Nord-Pas-de-Calais et membre du bureau de l'Uniopss), Marie-Thérèse Join-Lambert (Inspectrice générale honoraire des Affaires sociales), Henry Noguès (université de Nantes, membre du Conseil d'Administration de l'Uniopss), Johan Priou (directeur de l'Uriopss Centre). Le président, le directeur général et le directeur de l'animation de l'Uniopss participent aux réunions.

Le Conseil de prospective est présidé par Robert Lafore (professeur en droit public à l'IEP de Bordeaux) et animé par Christine Chognot,



# GOUVERNANCE, ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

## Les représentations de l'Uniopss

L'Uniopss assure plus d'une centaine de représentations au sein d'organismes nationaux du secteur sanitaire, social et médico-social ainsi qu'au sein d'organismes relevant de l'économie sociale et solidaire. Ces

représentations sont assurées pour partie par des salariés de l'Uniopss et pour partie par des représentants des adhérents nationaux et des Uriopss ainsi que par des bénévoles.

### Les principales représentations

- **l'Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux (ANAP)**, assurée par Benoit Menard, directeur général (titulaire) et Thierry Couvert-Leroy, directeur de l'animation à l'Uniopss (suppléant).
- **l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM)**, assurée par Thierry Couvert-Leroy, directeur de l'animation à l'Uniopss.
- **l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation (ATIH)**, assurée par Jeanine Rochefort, déléguée régionale IdF à Médecins du Monde
- **la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)**, assurée par Johan Priou, président de la Commission « Autonomie et citoyenneté des PA/PH » de l'Uniopss, directeur de l'Uriopss Centre (titulaire), et Thierry Couvert-Leroy, directeur de l'animation à l'Uniopss (suppléant).
- **la Conférence nationale de Santé (CNS)**, assurée par Pierre Micheletti, président de la Commission « Santé » de l'Uniopss Bretagne (titulaire) et Céline Masson, conseillère technique « Santé/ESSMS » à l'Uniopss (suppléante).
- **le Comité d'entente Protection de l'enfance du Défenseur des droits**, assurée par Samia Darani, conseillère technique Enfance Famille Jeunesse à l'Uniopss.
- **le Comité national Coordination action handicap (CCAH)**, assurée par Thierry Couvert-Leroy, directeur de l'animation à l'Uniopss.
- **le Comité national de l'organisation sanitaire et sociale (CNOSS)**, assurée, au titre de la section sociale, par Thierry Couvert-Leroy, directeur de l'animation à l'Uniopss (suppléant); au titre de la section sanitaire par Céline Masson, conseillère technique Santé/ESSMS à l'Uniopss.
- **le Comité de suivi DALO**, assurée par Jeanne Dietrich, conseillère technique Emploi-Logement à l'Uniopss (titulaire) et Claude Chaudières, bénévole (suppléant).
- **la Commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale (CPC)** assurée par Isabelle Léomant, conseillère technique Accompagnements, Acteurs, Parcours
- à l'Uniopss (titulaire), et Thierry Couvert-Leroy, directeur de l'animation à l'Uniopss (suppléant).
- **la 20<sup>e</sup> Commission professionnelle consultative du secteur sanitaire, social et médico-social de l'Éducation nationale**, assurée par Isabelle Léomant, conseillère technique Accompagnements, Acteurs, Parcours à l'Uniopss.
- **le Conseil économique, social et environnemental (CESE)**, assurée par Jean-François Serres, administrateur de l'Uniopss, délégué général des petits frères des Pauvres.
- **le Conseil national de l'habitat (CNH)**, assurée à titre principal par Jeanne Dietrich, conseillère technique Emploi-Logement à l'Uniopss et par Florent Maillebau (UNHAJ), et à titre subsidiaire par la Fondation Abbé Pierre et la Fapil.
- **le Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPh)**, assurée par Caroline Selva, conseillère technique « Autonomie et citoyenneté des PA/PH » à l'Uniopss (titulaire) et Johan Priou, président de la Commission « Autonomie et citoyenneté des PA/PH » à l'Uniopss, directeur de l'Uriopss Centre (suppléant). L'Uniopss anime la Commission « Organisation institutionnelle ».
- **le Conseil national de l'information statistique (CNIS)**, assurée par Christine Chognot, adjointe au Directeur général, en charge de la mission prospective à l'Uniopss.
- **le Conseil national de l'insertion par l'activité économique (CNIAE)**, assurée par Célia Massé, bénévole (titulaire), et Jeanne Dietrich, conseillère technique Emploi-Logement à l'Uniopss (suppléante).
- **le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE)**, assurée par François Soulage, président de la commission « Lutte contre les exclusions » de l'Uniopss et du collectif ALERTE (titulaire) et Bruno Grouès, conseiller spécial du Directeur général, conseiller technique Lutte contre les exclusions à l'Uniopss (suppléant).
- **le Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire (CSESS)**, assurée, au titre du Mouvement associatif, au niveau de la commission plénière, par Benoit Menard, directeur général de l'Uniopss, qui préside également la commission Stratégie de développement de l'ESS; Laure Chareyre, directrice de l'Uriopss Rhône-Alpes siège aussi au CSESS, au titre du CNCRESS, et en préside la commission

Europe. Plusieurs salariés de l'Uniopss participent en tant qu'experts aux travaux des commissions du CSESS.

■ **le Conseil supérieur du travail social (CSTS)**, assurée par Sylvie Mathieu, directrice de l'Uriopss Lorraine (titulaire) et Isabelle Léomant, conseillère technique Accompagnements Acteurs Parcours à l'Uniopss (suppléante).

■ **l'European Anti Poverty Network (EAPN) France et Europe**, assurée par Jeanne Dietrich en tant que Présidente, conseillère technique Emploi-Logement à l'Uniopss.

■ **la Fondation du Crédit Coopératif**, assurée par Christine Chognot, adjointe au Directeur général, en charge de la mission prospective à l'Uniopss.

■ **le Groupement interprofessionnel pour la construction (GIC)**, assurée par Frédérique Rastoll (Emmaüs France).

■ **le Groupe du Crédit coopératif**, assurée par Hubert Allier, ancien Directeur général de l'Uniopss, administrateur de l'Uriopss Rhône-Alpes.

■ **l'institut de développement de l'économie sociale (IDES)**, assurée par Jean-Jacques Bertrand, bénévole.

■ **le Haut conseil pour la Famille (HCF)**, assurée par Dominique Balmay, président de l'Uniopss jusqu'en juin 2015, puis par Patrick Doutreligne, nouveau président de l'Uniopss, et par Samia Darani, conseillère technique Enfance Famille Jeunesse à l'Uniopss.

■ **l'Institut national d'études démographiques (INED)**, assurée par Patrick Doutreligne, président de l'Uniopss.

■ **le Mouvement associatif**, assurée par Benoit Menard, directeur général de l'Uniopss (titulaire), et Christine Tellier, administratrice de l'Uniopss et de la Fédération addiction (suppléante).

■ **l'Observatoire national de l'action sociale décentralisée (ODAS)**, assurée par Dominique Balmay, président de l'Uniopss jusqu'en juin 2015, puis par Patrick Doutreligne, nouveau président de l'Uniopss, et par Ronald Maire, conseiller technique organisation territoriale - politiques sanitaires et sociales à l'Uniopss.

■ **Sogama Conseil**, assurée par Jean-Jacques Bertrand, bénévole.

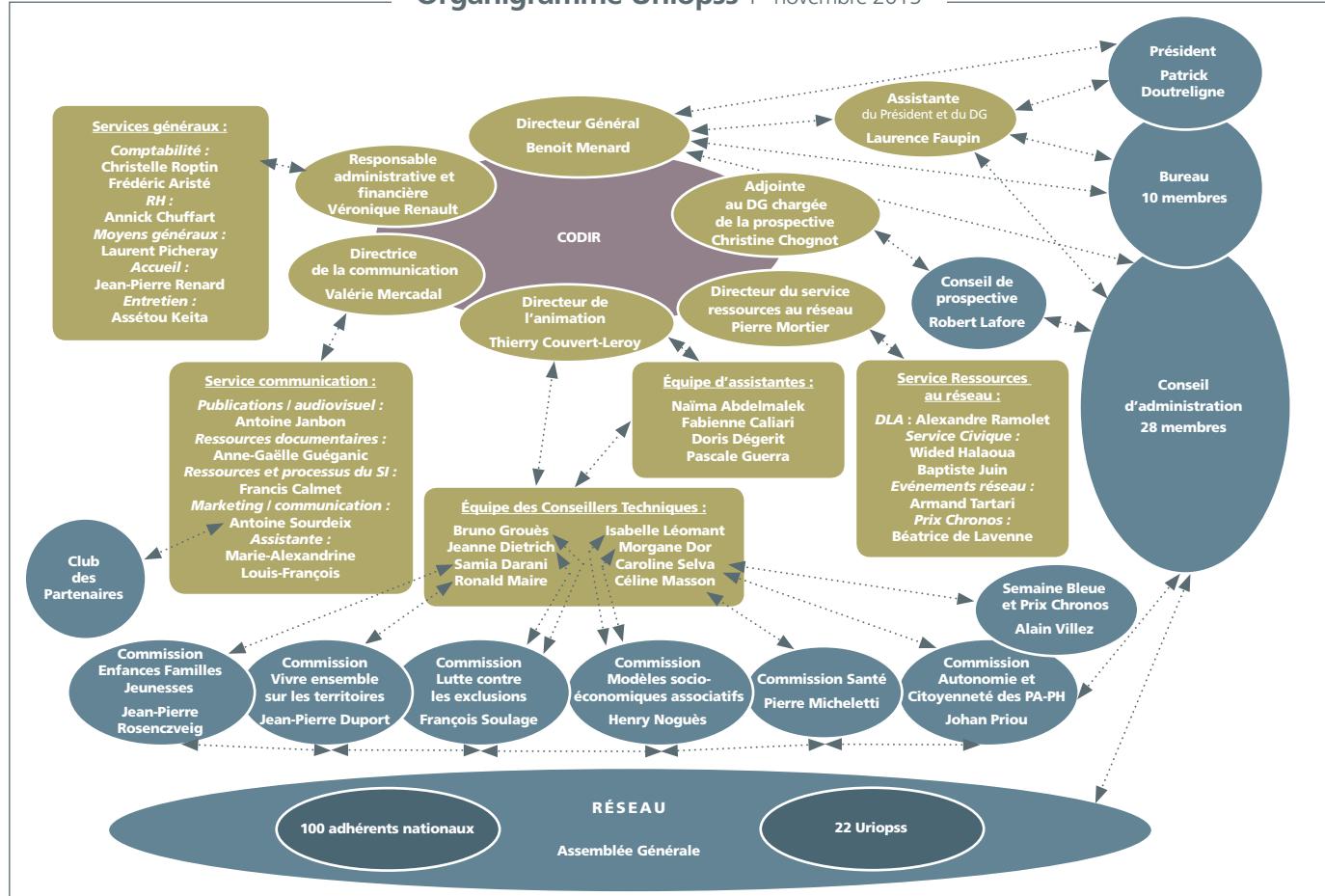
■ **l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES)**, assurée par Dominique Balmay, président de l'Uniopss jusqu'en juin 2015, puis par Patrick Doutreligne, nouveau président de l'Uniopss.

■ **Uniformation**, assurée par Thomas Dubois, directeur de l'Uriopss Champagne-Ardenne.

## L'organisation opérationnelle de l'Uniopss

L'Uniopss est dirigée par un directeur général, nommé par le Conseil d'administration sur proposition du Bureau.

**Organigramme Uniopss** 1<sup>er</sup> novembre 2015



# GOUVERNANCE, ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

## Les commissions et groupes de concertation de l'Uniopss

Les commissions permettent à l'Union, par le canal de ses adhérents, de prendre en compte les réalités du terrain afin de les traduire en une réflexion sur les évolutions de la demande sociale et sur l'adéquation à celle-ci des politiques, et d'élaborer des propositions d'évolution des politiques publiques.

Les commissions sont composées librement par les adhérents volontaires, Uriopss et adhérents nationaux, à raison d'une trentaine de participants maximum.

Leur(e) président(e) est désigné(e) par le Président de l'Uniopss, après avis du Conseil d'Administration ; leur mandat est de 3 ans renouvelable

une fois. L'animation des commissions est assurée par le(ou les) conseiller(s) technique(s) compétent(s) de l'équipe de l'Uniopss. Il peut être fait appel au concours de personnalités et d'experts extérieurs au mouvement.

Les président(e)s des commissions non élu(e)s participent au Conseil d'Administration avec voix consultative. C'est le Conseil d'Administration qui juge en dernier ressort de la pertinence des prises de position proposées par les commissions.

### Commission « Enfances Familles Jeunesse »

**Président :** Jean-Pierre Rosenczveig

**Conseillère technique :** Samia Darani, CT Enfance Famille Jeunesse

**Groupes de concertation :**

- « Petite enfance ». Référent : Philippe Steck
- « Protection de l'enfance »

### Commission « Autonomie et citoyenneté des personnes en situation de handicap et des personnes âgées »

**Président :** Johan Priou

**Conseillère technique :** Caroline Selva, CT Autonomie et Citoyenneté des PA/PH

**Groupes de concertation :**

- « Établissements et services pour personnes handicapées »
- « Établissements et services pour personnes âgées »

### Commission « Lutte contre les exclusions »

**Président :** François Soulage

**Conseillers techniques :** Bruno Grouès, CT Lutte contre les exclusions ; Jeanne Dietrich, CT Emploi-Logement

**Groupes de concertation :**

- « Prévention Hébergement Logement »  
Président : Claude Chaudières, référent Hébergement Logement d'ALERTE  
Animation : Jeanne Dietrich

### • « ALERTE-partenaires sociaux »

Président : François Soulage

Avec l'appui de Bruno Grouès,  
Jeanne Dietrich, 20 membres et 9 partenaires sociaux employeurs et salariés

### • « GRI (Groupe Réseau Insertion) »

Président : François Soulage

Animation : Bruno Grouès avec l'appui de Jeanne Dietrich

### • « Accès aux Soins »

Présidente : Jeanine Rochefort, Médecins du Monde, référent Santé d'ALERTE

### • « Migrants »

Président : Jean-Claude Mas, La Cimade, référent Migrants d'ALERTE, avec l'appui de l'ASSFAM et de Médecins du Monde

### • « Accès aux droits »

Président : Daniel Verger, Secours Catholique, référent Accès aux droits d'ALERTE

### • « Familles vulnérables, précarité des enfants »

Président : Jean-François Rebeyrol, ATD Quart Monde, avec l'appui ponctuel de Samia Darani

### Commission « Territoires et vivre ensemble »

**Président :** Jean-Pierre Duport

**Conseiller technique :** Ronald Maire, CT Organisation territoriale, Politiques sanitaires et sociales

**Groupes de concertation :**

- « Représentants des Uriopss au sein des CESER »  
Président : Daniel Hardy, président de l'Uriopss Bretagne

### Commission « Modèles socio-économiques associatifs »

**Président :** Henry Noguès

**Conseillères techniques :** Morgane Dor, CT Europe-Vie associative ; Isabelle Léomant, CT Accompagnements, Acteurs et Parcours

**Groupes de concertation :**

- « Gouvernances associatives »
- « Participation et pouvoir d'agir »
- Animation : Collectif « Pouvoir d'agir »
- « Enjeux européens » : inter-commission
- « Territoires et vivre ensemble » et « Modèles socio-économiques associatifs »
- « Mesure de l'utilité sociale »
- Animation : UCPA. Référent Uniopss : Richard Pierre, CNLAPS
- « Marchés publics »
- Animation : Morgane Dor
- « Gestion/Tarification »
- Animation : Thierry Couvert-Leroy ; Céline Masson

Trois groupes de concertation sur l'analyse des pratiques en Uriopss

- « Coopérations »
- « Droit social »
- « Ressources humaines associatives et formations » (GRHAF)
- Animation : Isabelle Léomant

### Commission « Santé »

**Président :** Pierre Micheletti

**Conseillère technique :** Céline Masson, CT Santé-ESSMS

Ces commissions peuvent se doter d'un Bureau composé de référents techniques susceptibles de se réunir ou de se concerter en cas d'urgence et assurer les liaisons courantes avec le Directeur général de l'Uniopss. Elles organisent librement leur travail, celui-ci pouvant être décliné dans des « groupes de concertation », réunis autour d'une thématique spécifique.

Les commissions sont appelées à présenter périodiquement l'état de leurs travaux devant le Conseil d'Administration de l'Uniopss. Les présidents et animateurs de ces commissions veillent à assurer la liaison avec le Conseil de prospective et le Service information et communication de l'Uniopss.

# UNE ANNÉE DE TRANSITION

L'année 2015 aura été pour l'Uniopss l'occasion de diverses transitions : d'un point de vue institutionnel tout d'abord, avec le changement de président et la mise en place de nouvelles commissions ; sur le plan administratif et financier, avec une situation de gestion qui s'installe dans le positif ; mais aussi du point de vue de l'animation du réseau, avec des initiatives de travail en commun et de mutualisation prometteuses ; enfin sur le plan politique, par la reconnaissance de la place de l'Uniopss dans différentes instances.

## Des évolutions institutionnelles marquantes

Le fait le plus visible de l'année 2015 a été le **changement de Président**. Après huit années intenses à la tête de l'Uniopss, Dominique Balmay a souhaité passer la main.

Les membres de l'Uniopss ont signifié leur reconnaissance à Dominique Balmay au cours d'une soirée festive. Son mandat n'a pas été de tout repos. Bien qu'ayant eu à faire face à d'importantes difficultés il laisse une Uniopss renforcée, avec une situation financière assainie, une dynamique collective mobilisée et un projet stratégique affirmé.

Ayant exercé de hautes responsabilités dans la fonction publique, comme la plupart de ses prédécesseurs, Dominique Balmay a proposé comme successeur Patrick Doutreligne dont l'expérience se situe plutôt dans le secteur privé non lucratif. Ce changement de profil n'est sans aucun doute pas insignifiant dans un contexte d'évolution forte des relations entre les interlocuteurs publics et le monde associatif.

La **nouvelle organisation des commissions** de l'Uniopss constitue aussi une évolution majeure du fonctionnement institutionnel de l'Uniopss. Organisées selon six thématiques, présidées par des personnalités reconnues, dotées de feuille de route élaborées collectivement, ces commissions doivent permettre de développer une analyse panoramique des problématiques et de proposer un positionnement sociétal à même d'étayer un projet politique collectif cohérent avec le projet stratégique de l'Uniopss. Elles devront veiller à articuler leurs travaux entre elles ainsi qu'avec les Conseils de prospective et d'administration. Les modalités de fonctionnement d'une instance réunissant périodiquement les présidents de ces différentes instances restent à définir pour favoriser la transversalité.

## Une gestion largement assainie

Dans la continuité de l'année 2014, l'Uniopss a poursuivi en 2015 son **redressement financier**. Sous l'impulsion de Véronique Renault, nouvelle responsable administrative et financière, l'Uniopss a sensiblement diminué les charges. Elle a, notamment, mis fin au regroupement de moyens avec France Générosités et le Comité de la Charte qui se révélait coûteux pour l'Uniopss.

L'année se conclut à nouveau par un excédent qui permet de reconstruire les fonds propres, de prévenir d'éventuels risques concernant le Congrès et de ménager des réserves pour certains chantiers à venir (plateforme électronique, communication institutionnelle, etc.).

Bien qu'indispensable dans un premier temps, un tel excédent ne l'est pas dans la durée. L'Uniopss dispose donc de marges budgétaires pour renforcer la direction générale, réduite lors du plan de redressement, ou pour développer la fonction plaidoyer et les actions de mutualisation (formation, accompagnement, etc.).

Sujet de tensions depuis des années, la **gestion des ressources humaines** constituait le deuxième objectif du plan de redressement. Grâce au mécénat de compétences, des actions ont pu être engagées. Un audit du climat social a été effectué. Une réflexion a été menée au sein du CODIR pour définir une charte de son fonctionnement et améliorer son articulation avec le Bureau.

Des décisions ont été prises :

- séminaire biannuel Bureau-CODIR ;
- validation d'une grille d'entretiens biennaux d'évaluation et de professionnalisation et calendrier fixé pour janvier et février 2016 ;
- lancement de la rédaction du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnel (DUERP) par un questionnaire auprès des salariés sur leur perception des risques physiques et psychosociologiques.

Cette démarche sera poursuivie en 2016, en veillant notamment à développer une gestion prévisionnelle des ressources humaines intégrant un programme de formation pluriannuel.

## Un réseau plus collaboratif

Le séminaire réseau initié en 2014, a été renouvelé en 2015. Il constitue un temps fort qui favorise les liens entre salariés nationaux et régionaux.

Des rencontres ont aussi été organisées entre présidents d'Uriopss et adhérents nationaux, ainsi qu'entre leurs directeurs. Le travail entre directeurs d'Uriopss a été renforcé par la tenue d'une visioconférence mensuelle. Enfin, comme initié en 2014, les réunions d'instances ou de commissions ont été organisées autant que possible chez les adhérents nationaux.

Ces différentes initiatives ont contribué à **favoriser une meilleure connaissance mutuelle**, l'envie et le goût de développer des **mutualisations** et des partenariats. Elles ont eu des conséquences positives dans différentes directions :

- Partage par l'Uniopss de l'accès aux bases des données des adhérents des Uriopss.
- Nombre inédit de candidatures des adhérents nationaux au Conseil d'administration (13 pour 5 postes à pourvoir) lors de l'Assemblée générale. ►►►



- Intensification du travail du groupe formation inter-Uriopss par le mandatement par l'Uniopss d'une consultante pour mener une étude intégrant les adhérents nationaux.
- Mise en place d'un cycle de formations des nouveaux arrivants dans le réseau, dont la première journée a réuni, au mois de novembre, vingt personnes aux profils divers (salariés et administrateurs de l'Uniopss, des Uriopss et des adhérents nationaux).

Le fonctionnement du réseau de l'Uniopss et les interactions entre ses membres progressent. Il reste cependant de nombreux points d'amélioration comme l'indique l'échec des « Assises des administrateurs » annulées en raison d'un nombre d'inscrits très réduit.

La programmation d'une **journée réseau** réservée aux administrateurs et salariés des adhérents nationaux, des Uriopss et de l'Uniopss le troisième jour du Congrès marque la volonté de poursuivre cette dynamique de travail coopératif.

Attendue depuis longtemps par de nombreux membres actifs, la création, en septembre, du Service Ressources au Réseau, sous la direction de Pierre Mortier, marque la volonté de l'Uniopss de soutenir les mutualisations et les coopérations en identifiant les services que l'Uniopss peut apporter à ses adhérents pour les aider à développer leurs actions.

Ce service a bénéficié du développement du **Service Civique**. L'Uniopss a signé une convention avec l'Agence du Service Civique en juin et reçu en septembre l'agrément national dont tous ses adhérents peuvent bénéficier. Les premiers volontaires ont été accueillis en novembre. Le développement de ce service va se poursuivre en 2016, par la contractualisation (avec contrepartie financière) avec les Uriopss pour qu'elles assurent les tâches de proximité (formation civique et citoyenne obligatoire des volontaires, accompagnement des structures accueillantes, etc.).

La coordination et la mutualisation d'actions de formation qui pourraient résulter de l'étude engagée par le groupe formation constitueront éventuellement une étape supplémentaire de développement du Service Ressources au réseau en 2016.

### Une place politique reconnue

Malgré les contraintes de son redressement, l'Uniopss n'a pas négligé son rôle politique et a connu plusieurs réussites dans ce domaine.

L'Uniopss a repris pied dans le domaine de la santé. Un groupe de travail *ad hoc* a réuni bon nombre de ses membres pour travailler sur le **projet de loi sur la santé**. Vingt-cinq des amendements proposés ont été repris par l'Assemblée nationale et le Sénat. La commission santé présidée par Pierre Micheletti, en lien avec Céline Masson, nouvelle conseillère technique, poursuit ce travail. Elle constitue une force reconnue qui permet à l'Uniopss d'intervenir dans le débat public.

L'Uniopss a obtenu que Jean-François Serres, membre de son Conseil d'administration, fasse partie des représentants du Mouvement Asso-

ciatif au **Conseil Economique Social et Environnemental (CESE)**. Cette nomination a renforcé les liens avec les instances de l'Uniopss, notamment avec les représentants de son réseau membres des CESE Régionaux.

Alors qu'en septembre, le rapport Bourguignon ne citait le bénévolat qu'une seule fois, pour s'en différencier, l'Uniopss a défendu la nécessité que le plan d'action des **Etats Généraux du Travail Social** concerne aussi les bénévoles impliqués dans l'action sociale et prenne en compte la notion de développement social. L'Uniopss a pris en charge l'animation du groupe de travail sur ce sujet. Fin octobre, le texte final « Plan d'action interministériel en faveur du Travail Social et du développement social » y consacrait un axe entier et plusieurs mesures concernaient les bénévoles. La reconnaissance de ce travail est aussi soulignée par la mission du suivi de ce Plan confiée par Séga-lène Neuville à François Soulage (président de la commission Lutte contre les exclusions de l'Uniopss).

Enfin, bien que l'Uniopss déplore que la **vie associative** semble aux yeux du gouvernement disparaître au profit de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), elle a tenu à être partie prenante de la mise en place de ses instances. Au titre du Mouvement Associatif dont il est membre du Conseil d'administration, le directeur général de l'Uniopss est membre du conseil d'administration de la Chambre française de l'ESS (ESS France) et du Conseil Supérieur de l'ESS (CSESS) au sein duquel il préside la commission stratégie du développement de l'ESS. Ces différentes représentations mettent l'Uniopss en position stratégique pour contribuer à des propositions concernant le développement de l'emploi, la financement, la fiscalité, l'implantation régionale..., des acteurs de l'ESS.

## DE GRANDS CHANTIERS POUR 2016

Le Congrès de Montpellier va évidemment mobiliser beaucoup d'énergie. Ce sera un moment fort de rassemblement de notre réseau qui lui donnera une plus grande cohésion et une plus grande visibilité.

Par ailleurs, le réseau de l'Uniopss devra poursuivre sa mutation pour maintenir son efficacité au service des valeurs qu'il défend.

Adaptation à la nouvelle donne territoriale en conciliant représentation institutionnelle et proximité démocratique, développement et mutualisation des moyens pour accroître leur efficience dans les domaines de la formation, de l'accompagnement, des plaidoyers, de la circulation de l'information, gestion rigoureuse et humaine, stabilisations des relations avec les syndicats employeurs du secteur, sont les défis qui s'imposent à l'Uniopss et qu'elle devra relever. ■

# TEMPS FORTS 2015

## ■ Patrick Doutreligne succède à Dominique Balmay à la présidence de l'Uniopss

Patrick Doutreligne a été élu à l'unanimité président de l'Uniopss, lors du conseil d'administration exceptionnel qui a suivi l'Assemblée générale de l'Union, le 5 juin 2015. Il succède à Dominique Balmay qui assurait la présidence du mouvement depuis novembre 2007 et dont le mandat était arrivé à terme.

Lors de la cérémonie de transmission de la présidence, Dominique Balmay est revenu sur ses huit années d'engagement au sein de l'Uniopss, soulignant la place centrale que l'association de solidarité occupe pour le « *vivre ensemble* » et le rôle de « *conscience sociale* » qu'elle joue auprès des décideurs.

Élu pour deux ans (renouvelables) à la présidence de l'Uniopss, Patrick Doutreligne mettra son expérience de 44 ans dans le secteur social (dont 14 ans à la tête de la Fondation Abbé Pierre), ses compétences et ses convictions au service du projet de l'Uniopss.

« *Nous avons une mission de représentation, de défense et soutien du monde associatif, en particulier dans une période où les finances publiques se raréfient, et, où toute une inspiration politique remet en cause les principes de solidarité* », a-t-il souligné lors de son accession à la présidence de l'Uniopss. ♦



© Françoise Stijepovic

## ■ Réorganisation des commissions de l'Uniopss

2015 aura été un temps fort dans la réorganisation des commissions de l'Uniopss, lieu d'échanges et de l'élaboration des positionnements politiques du mouvement. Après le vote par le Conseil d'administration en décembre 2014 de cette refonte, les 6 commissions de l'Uniopss ont chacune à leur rythme commencé à se structurer et à s'organiser. Dans un second temps, elles se sont mobilisées autour de leur programme de travail, en présentant au Conseil d'administration du 14 octobre 2015 leurs feuilles de route, validées ensuite par le CA du 2 décembre.

Un document présente les priorités et les actions que chacune conduira. Il constituera notamment un point d'appui pour le temps fort que seront les élections présidentielles.

La recomposition des commissions est une évolution majeure de l'organisation du plaidoyer de l'Uniopss et de son lien avec ses adhérents. Elle donne une visibilité à l'Union sur six axes fondamentaux : les modèles socio-économiques des associations, le vivre ensemble sur les territoires, la santé, l'enfance et les familles, la lutte contre les exclusions, l'autonomie et la citoyenneté des PA/PH.

L'apport de présidents engagés, au sein de ces commissions, est une richesse, tant pour les membres de celles-ci que pour l'équipe technique.

**La commission « Territoires et vivre ensemble »** a constaté que l'enjeu du territoire irrigue toutes les politiques publiques en s'affirmant comme une préoccupation centrale pour ►►►

# TEMPS FORTS 2015

►►► les décideurs publics. Les questions de contractualisation, de péréquation, d'inégalités spatiales et sociales mais aussi de la problématique de l'égal accès à tous les citoyens deviennent incontournables.

**La commission « modèles socio-économiques associatifs »** est en pleine création. Elle travaillera en particulier les questions de gouvernance, avec l'appui de la mission de prospective, de participation des personnes accompagnées, de mesure de l'utilité sociale. Plus techniquement, elle s'appuiera sur des analyses en tarification et ressources humaines.

**La commission « Lutte contre les exclusions »** s'inscrit dans la continuité des travaux antérieurs et n'a pas connu de modification majeure.

Avec un objectif affirmé de travailler à un plaidoyer transversal sur la petite enfance, l'enfance, l'adolescence, la famille et la jeunesse, l'Uniopss a structuré une nouvelle organisation de **la commission « Enfances Familles Jeunesse »**. En 2016, la commission axera en

particulier son travail sur le sujet de la prévention et la définition d'une politique de protection de l'enfance.

**La commission « Santé »** a pris son élan à partir de la construction d'une plateforme de positionnement pour le projet de loi de modernisation de notre système de santé. Elle s'appuie sur une vision « onusienne » de la santé, qui portera une attention particulière à la lutte contre les inégalités sociales en santé.

**La commission « Autonomie et Citoyenneté des personnes en situation de handicap et des personnes âgées »** réunit les adhérents du secteur des personnes âgées et des personnes handicapées, avec pour objectif de travailler à une vision partagée sur ces champs. Elle s'est fixée comme priorités de réfléchir et proposer des réponses de qualité, équitables et adaptées aux besoins des personnes, de favoriser une organisation et une régulation s'appuyant sur la notion de parcours, en s'assurant qu'il reste singulier et sans rupture. ♦

## ■ Préparation du 32<sup>e</sup> Congrès

Pour son 32<sup>e</sup> Congrès, qui se tiendra à Montpellier les 30, 31 mars et 1<sup>er</sup> avril 2016, l'Uniopss a fait le choix d'accentuer encore la dimension prospective qui avait contribué au succès du Congrès de Lille en 2013. La thématique, « Ensemble, une société à réinventer », marque ainsi la volonté de l'Uniopss et de ses adhérents d'agir

de manière volontariste et de s'impliquer directement dans les choix à opérer pour relever les défis de la société à construire. Cette thématique, préparée pendant plusieurs mois, s'appuie sur une large construction collective, reposant notamment sur le réseau des Uriopss et des adhérents nationaux et sur les travaux du Conseil de prospective de l'Uniopss.

Ces partis pris ont conduit l'Uniopss à renouveler le format de son Congrès, pour le rendre encore plus ouvert et participatif. Ainsi, parallèlement aux plénières qui permettront de poser les grands enjeux, avec l'apport de penseurs, d'experts et de grands témoins, un espace Agora offrira de multiples pôles d'expression, de réflexion et d'échange à des acteurs divers (bénévoles, professionnels, personnes accompagnées, partenaires...).

Conçues et animées par des adhérents nationaux, des Uriopss, des membres de l'équipe de l'Uniopss, des intervenants, des partenaires..., ces rencontres témoignent de la volonté de l'Uniopss de donner la parole à toutes ses parties prenantes et de favoriser

une interaction forte avec les congressistes.

Il a également été décidé de structurer ce Congrès en deux temps : ainsi, après deux jours de Congrès public, les 30 et 31 mars, qui permettront de déterminer les orientations prioritaires pour l'avenir, les adhérents de l'Uniopss se retrouveront le 1<sup>er</sup> avril afin d'approfondir ces axes et de travailler ensemble, à l'approche de l'élection présidentielle, à la construction d'un projet de société et à la place de l'Uniopss dans celui-ci. ♦



## **Organisation territoriale : l'Uniopss continue d'être un acteur majeur**

L'Uniopss a une nouvelle fois défendu une prise en compte globale de la personne mais aussi une vision de l'organisation territoriale plus fluide. L'émergence croissante de la territorialisation de l'action publique implique, selon l'Uniopss, de développer une solidarité territoriale, tout en veillant à ce que les inégalités ne se développent pas entre les territoires.

En tant qu'acteur majeur de ces enjeux, l'Uniopss a bordé l'actualité législative et réglementaire. Elle a notamment porté une analyse des conséquences de la loi NOTRe pour les Uriopss et les adhérents nationaux et a multiplié les interventions auprès des décideurs publics. ▶

## **États généraux du travail social : l'Uniopss impliquée dans les travaux**

En 2015, l'Uniopss s'est investie dans les travaux de réflexion, prônant une réforme du travail social qui permette de mieux accompagner les personnes en vulnérabilité dans l'accès à leurs droits, et de promouvoir la formation tout au long de la vie ainsi que la mobilité dans l'emploi. Elle a, dans ce cadre, participé à différents groupes de travail impulsés par la ministre, Ségolène Neuville et a assuré l'animation du groupe « Mieux définir le rôle des travailleurs sociaux en faveur du développement social ».

L'Uniopss a accueilli favorablement le plan d'action interministériel en faveur du travail social et du développement social, qui place la personne au cœur du travail social, même si elle regrette qu'une conférence n'ait pas permis de matérialiser la fin des États généraux, trop méconnus d'une partie de la population.

A noter que François Soulage, président de la commission Lutte contre les exclusions de l'Uniopss, est chargé du suivi et de l'évaluation du Plan d'action ministériel en faveur du travail social et du développement social. L'annonce été faite le 22 octobre 2015 par Ségolène Neuville, secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion. ▶

## **Projet de loi de santé : l'Uniopss associée aux débats parlementaires**

Loin de s'attacher uniquement aux aspects relevant strictement du champ sanitaire, l'Uniopss a privilégié une vision transversale de la santé, soutenue en cela par la diversité de ses adhérents. Elle a poursuivi la construction de son plaidoyer en faveur d'une véritable amélioration des conditions sociales et territoriales d'accès au système de santé.

Les débats à l'Assemblée nationale, puis au Sénat, ont été l'occasion pour l'Uniopss de porter collectivement des amendements au projet de loi afin d'y inscrire des thématiques permettant de répondre aux besoins des personnes en situation de vulnérabilité.

L'Uniopss s'est félicitée de la reprise, par plusieurs députés, de 14 de ses 38 propositions d'amendements, dont un certain nombre concernaient effectivement la réduction des inégalités d'accès à la santé. 9 de ses 16 propositions d'amendement ont été également reprises et soutenues par les sénateurs. ▶

## **L'Uniopss partie prenante du projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement**

L'Uniopss a été associée aux toutes dernières concertations avec le ministère, l'Assemblée nationale et le Sénat autour de la loi d'adaptation de la société au vieillissement, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Bien que le texte définitif manque clairement d'ambition, l'Uniopss a porté un plaidoyer volontariste, en amont et tout au long des débats parlementaires.

Elle accueille positivement quelques avancées portées par le réseau, notamment en matière d'évolution des services à domicile, tout en regrettant l'absence de convergence entre les politiques des secteurs du handicap et des personnes âgées. Elle déplore en outre l'introduction d'une obligation de contractualisation pour les EHPAD. ▶

## **■ Cr éation du Service Ressources au r éseau**

Mis en place à la rentrée 2015, ce nouveau service a pour objectif d'appuyer les Uriopss et les adhérents nationaux au renforcement de leur offre de services à destination de leurs membres. En articulation avec les autres services de l'Uniopss, il participe notamment au développement des coopérations dans le réseau.

Il s'appuie pour cela sur le Centre de ressources social, médico-social et santé du Dispositif local d'accompagnement, sur le Prix Chronos de littérature (porté par l'Uniopss depuis 2014) et sur la mise à disposition de volontaires en Service Civique auprès de l'ensemble de son réseau (Uriopss, adhérents nationaux, et leurs membres respectifs). L'Uniopss a en effet obtenu le 2 septembre dernier un agrément en ce sens de l'Agence du Service Civique, agrément qui porte sur 13 missions d'intérêt général. ▶

# PROSPECTIVE

## Une année pour plus d'ancrage et plus de perspectives

« *L'utopie donne souffle au projet, le réalisme le fait vivre...* ». Cette affirmation en tête du projet stratégique 2014-2020 symbolise la place de la prospective dans les orientations de l'Uniopss : « *l'utopie créatrice* » veut proposer des repères afin d'« *élaborer des scénarios volontaristes pour construire un avenir solidaire* ». La prospective irrigue les missions comme les trois axes stratégiques. « *Contribuer à placer la personne au cœur des politiques publiques* » suppose d'insuffler dans la société les valeurs humanistes, l'esprit de responsabilité, l'engagement solidaire dont le mouvement est porteur, car les changements à opérer (...) sont culturels et « *mettent en cause les fondements de la cohésion sociale* ». « *Accompagner les évolutions du secteur non lucratif de solidarité* » exige d'anticiper et de travailler avec les acteurs tant les méthodes que les enjeux politiques. « *Améliorer le fonctionnement de notre réseau* » suppose d'« *accroître notre visibilité dans le débat public* » en rendant « *plus audibles les principes fondamentaux qui nous guident – l'humanisme, la non-lucrativité, la gestion désintéressée, la solidarité, la fraternité, la citoyenneté...* ». Le plan d'action 2014-2016 a décliné ces orientations dans différents projets conduits par la mission prospective ou en lien avec elle.

### Adhérents nationaux, Uriopss, réseau : la prospective en actions

Prolongeant un travail au long cours avec l'équipe Uniopss sur la prospective, une recherche a été engagée dans la commission « Modèles socio-économiques associatifs » : la réunion de juin, après une initiation à la prospective, a débouché sur un travail de prospective sur la gouvernance des associations. Deux réunions de « brainstorming » ont stabilisé les paramètres de l'analyse, puis approfondi les logiques alternatives pour déboucher, début 2016, sur l'esquisse de scénarios contrastés<sup>1</sup>.

Au-delà des Uriopss impliquées antérieurement<sup>2</sup>, trois régions ont engagé un travail autour de la prospective. L'Uniopss a ainsi participé à la préparation de deux tables rondes prospectives animées par l'Uriopss Ile-de-France, l'une lors de l'Assemblée générale en juin sur le thème des politiques sociales locales et l'autre lors de la journée de rentrée, en octobre, sur les relations associations-pouvoirs publics. La volonté de contribuer à la vie du mouvement s'est aussi traduite par l'accentuation du processus de co-construction du volet prospectif du Congrès, avec, par exemple, un temps de mobilisation lors du séminaire réseau du 4 février 2015, l'APF et les petits frères des Pauvres impliqués dans l'animation du séminaire de prospective du 4 décembre, la Fédération des Centres sociaux et socio-culturels partie prenante de l'animation du fil rouge du Congrès ou enfin la recherche d'intervenants en lien avec les Uriopss PACAC et Grand Sud. L'Uniopss a également animé un atelier de prospective à l'Uriopss Bourgogne (Dijon - 15 octobre) et un à l'Uriopss Grand Sud (Montpellier - 19 octobre) pour améliorer l'ancrage du Congrès. Enfin, l'Uniopss a adhéré à l'Espace Recherche Prospective initié en Rhône-Alpes (ERP), confirmant ainsi les collaborations engagées depuis 2013.

### La démarche itérative de construction du Congrès

Après un projet lancé dès l'automne, la version 1 élaborée en décembre 2014 avait défini une thématique large pour appréhender les mouvements de fond traversant la société française, générant des

risques de fracture mais laissant aussi affleurer des potentiels de réaffirmation de l'engagement, de remobilisation de la citoyenneté, de remise en perspective du rôle des associations comme acteurs de la cohésion sociale. Dix versions successives ont été élaborées jusqu'aux arbitrages un an plus tard, en décembre 2015 : le congrès a été travaillé en équipe Uniopss, avec les Uriopss, lors des réunions des adhérents nationaux, lors des réunions d'instances, lors de réunions du Conseil de prospective. Ces itérations ont permis d'enrichir la thématique – avec la volonté de concilier prospective, vision sociétale et ancrage dans la réalité – et d'élargir la démarche participative.

La posture prospective a orienté la construction des séances plénières, avec des scénarios en ouverture pour proposer un fil conducteur en termes de choix à opérer et de défis à relever. Le projet traduit le pari d'une capacité à trouver des marges de manœuvre, reconstruire du sens et valoriser les expériences prometteuses au-delà de tendances lourdes (là où les systèmes paraissent bloqués, essentiellement contraignants).

### Un séminaire de prospective le 4 décembre

Le processus de co-construction du Congrès a convergé vers un séminaire organisé à Paris, le 4 décembre, pour partager des expériences et approfondir des questions prospectives.

Une cinquantaine de participants – adhérents nationaux, Uriopss, équipe Uniopss, Conseil de prospective, Fonda – ont entendu le témoignage de cinq régions – Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes – et travaillé en ateliers sur des questions critiques : les sciences et techniques, le développement durable, l'engagement et les solidarités, le rôle des unions et fédérations, le rôle pratique et politique des associations... Ce séminaire a directement alimenté la construction des scénarios du Congrès ; il a aussi montré l'intérêt d'une vie de réseau, mêlant construction de l'interconnaissance et coproduction sur le fond.

## CHIFFRES-CLÉS 2015

### Animation de réunions :

4 réunions du Conseil de prospective de l'Uniopss.

### Productions :

10 versions successives du projet de Congrès 2016, dans un processus itératif de co-construction; 1 nouvelle publication du Conseil de prospective pour mars 2016.

### Animation du réseau :

3 réunions avec la commission MSEA et le groupe « gouvernance »; 11 expériences de prospective en Uriopss capitalisées pour le Congrès et dans l'ouvrage du Conseil de prospective; un travail sur le terrain avec 3 régions; 1 séminaire de prospective (50 participants : adhérents nationaux, Uriopss, partenaires, équipes Uniopss, Fonda).

acteurs de terrain dans un contexte paradoxal où semblent s'imposer des déterminismes massifs alors que l'on fait toujours plus appel à leur implication et leur créativité.

## Une contribution à la journée « Parcours de soins, parcours de santé de la personne âgée en perte d'autonomie » à Verdun

Cette journée, organisée par la Conférence de territoire de la Meuse le 26 novembre 2015, a été ponctuée de nombreux temps d'échange avec des personnes âgées, des professionnels, des représentants de l'ARS et du Conseil départemental, des chercheurs.

L'Uriopss Lorraine a souligné la nécessité d'amplifier encore l'ouverture et la coordination pour rendre les parcours possibles.

L'Uniopss a proposé une réflexion introductory, soulignant comment les parcours questionnent les politiques sociales ou de santé, avec des politiques générales (emploi, santé, logement...) qui sont des leviers à mieux mobiliser; les pratiques sociales sont également bousculées par une relation en principe plus horizontale entre accompagné et accompagnant; enfin, le rapport de l'individu au collectif est déplacé, d'où la nécessité de ré-instituer des références communes.

## Une implication fructueuse à la Fondation du Crédit Coopératif

L'Uniopss a participé aux réunions du conseil d'administration de la Fondation du Crédit Coopératif, qui favorise le repérage et le soutien des pratiques innovantes dans l'économie sociale et solidaire. L'Uniopss a voulu contribuer à la meilleure diffusion de ces innovations et a proposé à la Fondation de les présenter dans le cadre d'une rencontre Agora au Congrès de l'Uniopss. ■

## Les réunions du Conseil de prospective

Le Conseil de prospective est présidé par Robert Lafore, professeur en droit public à l'IEP de Bordeaux et animé par Christine Chognot, adjointe au directeur général, responsable de la mission de prospective. Il a réuni en 2015 Édith Archambault (CNRS), Jean-Claude Barbier (CNRS), Jean-Michel Bloch-Lainé (membre du Bureau de l'Uniopss), Francis Calcoen (président de l'Uriopss Nord-Pas-de-Calais jusque juin 2015 et membre du Bureau de l'Uniopss), Marie-Thérèse Join-Lambert (Inspectrice générale honoraire des Affaires sociales), Henry Noguès (université de Nantes, membre du Conseil d'administration de l'Uniopss), Johan Priou (directeur de l'Uriopss Centre), Dominique Balmay, président de l'Uniopss (jusque juin 2015), Patrick Doutreligne, président de l'Uniopss (à partir de juin 2015), Benoit Menard (directeur général de l'Uniopss) et Thierry Couvert-Leroy (directeur de l'animation à l'Uniopss). Les quatre réunions de l'année 2015 (7 janvier, 14 avril, 19 juin, 30 septembre ainsi que la participation au séminaire des directeurs d'Uriopss en juillet) ont pour l'essentiel porté sur la construction d'un nouvel ouvrage, avec certains temps de contribution à la préparation du Congrès.

## La rédaction de « Refonder les solidarités », à paraître au Congrès 2016

Après la rencontre de janvier avec les directeurs d'Uriopss pour vérifier les « questions critiques » et les expériences de terrain à prendre en compte, plusieurs étapes de conception, débat et rédaction ont permis de stabiliser les textes définitifs en décembre 2015. Neuf chapitres, la préface, l'introduction et la conclusion ont été rédigés par des auteurs du Conseil de prospective ou de l'Uniopss; six l'ont été écrits par des auteurs externes; enfin, trois chapitres « expériences » sont issus d'un travail avec onze Uriopss, l'ensemble traduisant le choix d'une logique d'élargissement.

L'ouvrage propose une réflexion sur le devenir de la protection sociale, la recherche d'une nouvelle donne pour l'action des associations dans l'espace public, et enfin sur l'usager et le centrage de l'intervention sociale sur la personne. L'articulation entre visions générales et analyses d'expériences entend contribuer à la reconnaissance des

Le Congrès de Lille a été le déclencheur d'interactions renouvelées avec les acteurs de terrain, par des ateliers de prospective en région, une nouvelle mouture du livre piloté par le Conseil de prospective et un processus de co-construction du 32<sup>e</sup> Congrès de l'Uniopss.

Un nouveau cycle serait à construire et plusieurs axes se profilent : tirer les enseignements de la démarche « Congrès 2016 », accompagner la diffusion de l'ouvrage « Refonder les solidarités », développer des outils pratiques (d'accompagnement, de formation...), construire une nouvelle dynamique avec le Conseil de prospective, élargir les relations institutionnelles autour de la prospective, construire des passerelles vers l'axe recherche-développement.

1- Voir chapitre Modèles socio-économiques associatifs

2- Voir Rapport d'activité Uniopss pour 2014

# MODÈLES SOCIO-ÉCONOMIQUES ASSOCIATIFS

Les douloureux évènements qu'a connus la France en 2015 ont réinterrogé l'ensemble de la société sur des valeurs fondamentales telles que la cohésion sociale et les solidarités. Dans ce contexte, les changements de paradigmes socio-économiques induits par les restrictions budgétaires et le délitement du tissu social ont percuté les modèles organisationnels des associations de solidarité et leur manière de penser leur identité et leur rôle dans la société : les questions liées à l'emploi, aux gouvernances associatives et aux ressources (humaines, financières publiques et privées, etc.) ont ainsi mobilisé le réseau durant l'année 2015. Elles demeureront d'actualité en 2016.

## VIE ASSOCIATIVE .....

### *Pour une relation partenariale entre pouvoirs publics et acteurs associatifs*

**Circulaire Valls, suite de la Charte des engagements réciproques, travail autour de l'engagement au sein du Mouvement associatif, autant de grands rendez-vous politiques démontrant la volonté du gouvernement de travailler autrement avec les acteurs associatifs. Toutes ces actions ont permis au mouvement de réinterroger les modes de contractualisation existants et de militer pour des formes plus opérantes d'élaboration des politiques sociales entre les acteurs associatifs et les pouvoirs publics, avec un maître mot : la co-construction.**

#### L'Uniopss associée à l'élaboration de la « Circulaire Valls »

La circulaire ministérielle du Premier ministre sur les relations entre associations et pouvoirs publics dite « Fillon » en 2010 puis « Valls » en 2015, visant à donner un cadre à la subvention a été retravaillée lors de différentes réunions à la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA), en lien avec le Mouvement associatif.

Ces rencontres ont permis à l'Uniopss de se positionner en acteur ressource dans la rédaction de ce texte : repensée dans sa nouvelle version pour adapter la subvention, désormais définie grâce à la loi ESS du 31 juillet 2014, au droit européen relatif aux aides d'État, la circulaire a davantage vocation à avoir un rôle pédagogique. A ce titre, l'Uniopss a également suivi sa publication le 29 septembre 2015 et a poursuivi son action, en particulier avec le ministère de la Ville, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative pour sensibiliser les collectivités territoriales aux avantages de la subvention.

#### CHIFFRES-CLÉS 2015

**Animation de réunions et représentations :** 3 commissions Modèles socio-économiques associatifs (une vingtaine de participants), 3 réunions du Groupe « Marchés publics », 3 réunions du groupe « Gouvernances associatives » de l'Uniopss, 1 réunion du groupe « Participation et pouvoir d'agir de l'Uniopss ; 2 réunions au Haut Conseil à la Vie Associative (HCVA), 1 réunion de lancement de la Commission « Engagement » du Mouvement associatif, 1 réunion à la Commission « Action publique » du Mouvement

associatif ; 2 réunions du Conseil supérieur de l'ESS, 1 réunion de la commission Stratégie de développement de l'ESS ; 2 rencontres avec le cabinet de Patrick Kanner, ministre délégué à la Vie associative ; 2 réunions « Modèles socio-économiques associatifs » à la Fonda.

**Interventions :** 1 colloque de l'ADDES sur les chiffres des acteurs de l'ESS ; 2 conférences sur la question des investissements à impact social à l'institut des dirigeants associatifs (IDAF) et au Mouvement associatif ; 2 interventions sur la gouvernance

à l'UNAFTC et auprès des UDAPEI Nord-Pas-de-Calais et Picardie ; 1 rendez-vous avec le secrétariat d'État en charge de l'ESS auprès du ministère de l'Economie ; 4 journées régionales de lancement du cahier ESS pour les Uriopss Alsace, Auvergne, Pays-de-la-Loire et Poitou-Charentes.

**Productions :** 417 fiches produites sur les sites internet du réseau Uniopss-Uriopss, 1 Cahier Uniopss n°22 : « La place des associations de solidarité dans la loi ESS ».

**Actions de lobbying :** audition le 7 octobre avec Gabriel Charroux, député-maire de Martigues,

rapporteur pour la Commission des finances du Programme 124 du projet de loi de finances 2016.

**Enjeux européens :** 2 réunions auprès de la représentation française de la Commission Européenne, 1 rencontre parlementaire sur l'avenir de l'Europe, 1 rendez-vous à l'ambassade d'Angleterre pour un point sur les politiques sociales franco-anglaises, 5 réunions de la Commission Europe du Conseil supérieur de l'Economie sociale ; 41 fiches produites sur les sites internet du réseau Uniopss-Uriopss.

## **Le recours à la méthodologie prospective pour repenser les gouvernances associatives**

Issu de la Commission « Modèles socio-économiques associatifs », le groupe de concertation « gouvernances associatives » s'est réuni avec un triple objectif : outiller les membres du réseau Uniopss-Uriopss pour repenser leurs gouvernances et fournir des clés d'amélioration des pratiques, échanger des méthodes et outils sectoriels efficents, et par ce biais, élaborer un plaidoyer politique pour remettre la participation des personnes et la démocratie au cœur de la gouvernance. Une question critique sous-tendra l'action de ce groupe : comment passer d'un projet associatif à un véritable projet stratégique ?

Le groupe sera également nourri dans ses réflexions par les auditions et échanges réalisés avec différents acteurs extérieurs et partenaires, tels que la Fonda ou le Mouvement associatif, invités en 2015 au sein de la Commission plénière à présenter leurs travaux autour du thème de la mutation des modèles socio-économiques associatifs.

## **La contractualisation entre associations et pouvoirs publics, au cœur des réflexions de l'Uniopss**

Suite à la transposition en droit français de la directive européenne du 25 février 2014 relative aux marchés publics<sup>1</sup>, l'Uniopss a décidé de renforcer son action sur la question des relations contractuelles des associations avec les collectivités publiques et sur la modification de celles-ci par le droit de l'Union européenne, en créant un groupe de concertation. Au début de l'année 2015, ce groupe relatif à la directive Marchés publics a publié un avis sur l'ordonnance de transposition de la directive européenne, en lien avec le HCVA<sup>2</sup> et la Commission Europe du CSESS<sup>3</sup>.

L'Union a également poursuivi son action de sensibilisation auprès des pouvoirs publics sur les différents modes de contractualisation avec les acteurs associatifs, l'idée étant d'éviter un recours systématique à la commande publique, perçue encore aujourd'hui comme le seul mode de contractualisation sécurisant juridiquement par les pouvoirs adjudicateurs. Le groupe reprendra ses activités au mois d'avril 2016 suite à la refonte du Code de la Commande publique.

Ces réflexions autour des relations entre acteurs associatifs et pouvoirs publics ont également fait émerger de nouvelles interrogations au sein de l'Union autour des investissements à impact social et de la mesure de l'utilité sociale. Repenser nos rapports avec les financeurs publics et privés à l'aune de la financiarisation croissante de l'économie et du « culte de l'évaluation », tels sont les défis que s'est fixé le groupe de concertation de l'Uniopss sur la mesure de l'utilité sociale, en partenariat avec l'UCPA. ■

## **Loi ESS : L'Uniopss publie un cahier pratique et accompagne son réseau sur ses déclinaisons territoriales**

Dans le prolongement de la journée d'étude organisée le 31 mai 2013 au moment de la préparation de la loi relative à l'ESS, le réseau Uniopss-Uriopss s'est mobilisé pour élaborer un Cahier technique après la parution officielle de la loi.

Dans le cadre de son partenariat avec le Crédit Coopératif national, l'Uniopss a fait de cette production de l'année 2015 l'un de ses chantiers prioritaires, et a organisé le 27 mars 2015 une journée de lancement du cahier n°22 « La place des associations de solidarité dans la loi ESS ». Cette conférence débat a eu pour but de rappeler que les associations de solidarité sont les premiers employeurs de cette économie. Elle a été également l'occasion de se pencher plus largement sur la manière dont la loi ESS réinterroge les modèles socio-économiques des associations de solidarité et de faire le point sur les nouvelles opportunités de financement offertes. S'en sont suivies 8 journées régionales en Uriopss sur ce thème (avec l'intervention de l'Uniopss en Alsace, Auvergne, Pays-de-la-Loire et Poitou-Charentes) ainsi que de nombreuses analyses des différents décrets d'application de la loi. L'Union a renforcé son implication avec les différentes institutions et acteurs de l'ESS. Ainsi, au sein du Conseil supérieur de l'ESS, le directeur général de l'Uniopss s'est vu confier la présidence de la commission Stratégie du développement de l'ESS. Par ailleurs, l'Uniopss participe à plusieurs autres commissions du Conseil supérieur de l'ESS.

La loi relative à l'économie sociale et solidaire, la question des investissements à impact social, la circulaire « Valls », la refonte du Code des marchés publics marquent un changement de regard des pouvoirs publics envers le monde associatif : une volonté de co-construire, et une injonction paradoxale visant à compenser les diminutions de subventions et l'augmentation proportionnelle des appels d'offre.

L'année 2016 sera une année d'expérimentation de ces textes et de reconstruction des rapports entre les autorités nationales, territoriales, et des acteurs associatifs, pour construire les solidarités, et assurer la vivacité du lien social dont notre société a plus que jamais besoin.

1- Note rédigée par Jean-Michel Bloch Lainé, administrateur, membre du Bureau de l'Uniopss.

2- Haut Conseil à la Vie Associative.

3- Conseil Supérieur de l'Economie Sociale et Solidaire.

## MODÈLES SOCIO-ÉCONOMIQUES ASSOCIATIFS (SUITE)

# RÉGULATION DES ESSMS.....

## *Vers un CPOM obligatoire*

**Le référent de la Cour des Comptes et la réponse de la ministre des Affaires sociales et de la Santé, Marisol Touraine, en novembre 2014, auront été le signal pour 2015 d'une évolution de la tarification dans les secteurs personnes âgées et personnes handicapées. Dans ce cadre, le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens apparaît comme un élément clé pour adapter l'offre de services dans les territoires. Le déploiement d'une méthode d'objectivation du dialogue de gestion, fondée sur des indicateurs et des études nationales de coûts (ENC) poursuit sa trajectoire, dans un contexte de rationalisation budgétaire toujours plus marquée, en particulier dans les collectivités territoriales.**

### Un suivi de la tarification et de ses évolutions

#### Projet SERAFIN-PH

Avec une méthode collaborative et itérative, le projet SERAFIN-PH vise à mettre en place un référentiel tarifaire correspondant à la définition de modalités de financement s'appuyant sur une description objectivée des prestations au regard des besoins des personnes en situation de handicap, selon des modalités renouvelées. Cette première année de travail, réunissant le groupe au rythme d'une journée par mois, a abouti à la stabilisation des deux nomenclatures besoins et prestations.

#### Généralisation du Tableau de Bord de la Performance

La DGCS a poursuivi avec l'ANAP (Agence nationale d'Appui à la Performance des établissements de santé et médico-sociaux) et l'ATIH (Agence technique de l'information sur l'hospitalisation) une nouvelle campagne impliquant 15 agences régionales de santé, avec un objectif de généralisation du Tableau de Bord de la Performance. L'Uniopss s'est mobilisée lors des 2 comités stratégiques afin de préparer la généralisation de cet outil pour s'assurer des bonnes conditions pour les associations.

#### Suivi des études nationales de coûts (ENC)

L'Uniopss a suivi les travaux de l'ENC EHPAD, en particulier la restitution des premiers résultats sur 2013. Elle a également participé au Copil de l'ENC AHI [3 réunions en 2015], dont le déploiement est dorénavant acté pour ce secteur, ainsi qu'à une rencontre sur l'ENC SAAD (Service d'aide et d'accompagnement à domicile) pour le lancement de cette méthode.

#### Refonte du domicile

L'Uniopss a été impliquée dans les travaux sur la refondation de l'aide à domicile, en particulier dans le cadre de la concertation sur le projet de loi Adaptation de la société au vieillissement. Elle s'est mobilisée

en juin 2015, autour du rapport d'évaluation de l'IGAS des expérimentations relative à la tarification des SAAD pour promouvoir cette modalité de tarification qui offre aux services un système plus fluide.

#### Instructions budgétaires

L'Uniopss a produit des éléments d'analyse des différentes circulaires de tarification du secteur. Elle a été présente en particulier aux concertations sur la circulaire budgétaire dans le secteur Accueil Hébergement Insertion et dans le secteur PA-PH.

#### Concertation sur la modernisation du pilotage et la simplification de la gestion en EHPAD

Le comité de pilotage sur la réforme de la tarification des EHPAD, lancé en décembre 2014 par Laurence Rossignol, secrétaire d'État chargée de la Famille, de l'Enfance, des Personnes âgées et de l'Autonomie, a suivi, pendant le premier semestre 2015, les travaux de trois groupes de travail thématiques<sup>4</sup>. Leur mission : travailler à la modernisation du pilotage et à la simplification de la gestion des EHPAD, avec une feuille de route déjà bien cadrée.

L'Uniopss a rédigé trois contributions ; trois rencontres en région ont permis de présenter la démarche et de recueillir les observations des adhérents en région (Nantes, Montpellier et Paris). Une rencontre a eu lieu entre l'Uniopss et le chef de Cabinet de la secrétaire d'État pour partager le mécontentement de l'Union sur les travaux, en particulier sur l'absence de mesure pour limiter les restes à charge, alors même qu'il s'agissait d'un engagement pris par le Chef de l'Etat au Congrès de l'Uniopss en janvier 2013. La conseillère du Président de la République a elle-même été rencontrée. Deux concertations ont eu lieu avant le passage du projet de loi Adaptation de la société au vieillissement. Une présentation des conclusions des travaux a également été faite par l'Uniopss en région Centre.

4- GT1 : Améliorer l'efficience de l'outil contractuel et moderniser et simplifier l'allocation de ressources et la contractualisation / GT2 : Outiller le dialogue de gestion par la généralisation d'indicateurs de gestion / GT3 : Définir les prestations d'hébergement socle

Elle a participé aux échanges entre le secteur associatif habilité et la protection judiciaire de la jeunesse. L'analyse produite a été présentée par l'Uniopss lors des journées de rentrée sociale, notamment en Bourgogne et en Alsace.

## Un suivi accru du pilotage de la qualité et de la performance des acteurs du secteur

L'Uniopss a assuré en 2015 la vice-présidence de l'**ANESM** (Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux). Cette responsabilité matérialise la volonté du mouvement d'inscrire la qualité comme un processus essentiel de la conduite des associations, et de reconnaître l'implication des acteurs associatifs dans la co-construction des référentiels édités. A ce propos, l'Uniopss a repris une place active au sein du COS (Comité d'orientation stratégique).

L'Uniopss a participé également aux travaux des projets médico-sociaux de l'**ANAP** (Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux), instance dans laquelle elle assure le mandat d'administrateur. A ce titre, de nombreux échanges ont eu lieu entre l'Agence et l'Uniopss, en particulier sur le développement durable, les CPOM médico-sociaux, ou encore la santé mentale.

## L'animation de formations

L'Uniopss a assuré deux sessions de deux journées à l'attention des agents de la Caisse d'Epargne, et deux journées pour ceux de la Banque Postale, tous deux membres du club des partenaires de l'Union. Ces rencontres ont été l'occasion pour les banquiers en charge de l'accompagnement des établissements du secteur de mieux en comprendre les spécificités, les évolutions et les enjeux en termes de besoins de financement.

L'Uniopss a par ailleurs animé deux demi-journées d'information sur les évolutions du secteur auprès de la Caisse d'Epargne et du Crédit Coopératif, suite aux évolutions majeures de l'année.

## L'enrichissement du guide de gestion budgétaire

Outil de référence porté par les experts régionaux du réseau Uniopss-Uriopss, cet outil poursuit son développement. Il permet d'accéder à une synthèse de la législation en matière de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS). Des notes techniques ont été produites (Les AD'Ap, Le silence vaut accord, Les frais de transports ...), ainsi que des actualités (19 en 2015) afin de faciliter l'appropriation des informations par les gestionnaires.

## PLF / PLFSS : l'Uniopss fait entendre la voix des solidarités

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2016 s'inscrit dans la continuité de la loi de financement de la Sécurité sociale 2015. Le choix de gestion porté par le gouvernement traduit une rigueur budgétaire qui se concrétise sur les réponses aux personnes, et interroge sur la rationalisation de la solidarité nationale dans les prises en charge.

L'Uniopss a réalisé une analyse complète des volets santé, social et médico-social du projet de loi de financement de la Sécurité sociale ; quatre amendements ont été portés et un communiqué de presse a été diffusé aux décideurs. L'Uniopss a été auditionnée au Sénat et à l'Assemblée nationale à six reprises.

Concernant le projet de loi de finances, l'**Uniopss a étendu son champ d'analyse à dix missions et douze programmes** (social, médico-social, santé, politique de la ville, vie associative, dépenses des collectivités). Les analyses de l'Uniopss ont été diffusées auprès des décideurs et des parlementaires. Un communiqué de presse a également été produit. L'Uniopss a été auditionnée à sept reprises autour de cet exercice budgétaire.

## Réforme de la procédure d'appel à projet : un diagnostic préalable demandé par l'Uniopss

Enjeu majeur pour les associations, la procédure d'appel à projet n'est pas satisfaisante, ni pour les gestionnaires ni pour les usagers. Les critiques initialement formulées à l'encontre de cette procédure « descendante » (dépossession de la capacité d'initiative des associations, risque de déconnexion avec les besoins constatés sur le terrain, danger pour l'innovation/expérimentation...) sont toujours d'actualité.

La Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) a impulsé des premières pistes de réflexion autour de cette procédure d'appel à projet. Intégrée au projet de loi ASV, cette réforme avait pour vocation de « simplifier » certains éléments de procédure mais aussi de permettre l'exonération des établissements en régie directe des départements et par la mise en place d'un CPOM. L'**Uniopss a porté quatre amendements** pour modifier la norme proposé par le gouvernement. Elle continue également de promouvoir une nécessaire réflexion sur l'organisation de la régulation de l'offre au sein de nos territoires. ■

### CHIFFRES-CLÉS 2015

#### Animation de réunions :

4 réunions du groupe de concertation Tarification (15 participants en moyenne).

**Représentation :** 3 réunions du Conseil d'administration de l'**ANAP**, 2 réunions de l'Assemblée Générale de l'**ANESM**, 3 réunions du COS de l'**ANESM**, 2 réunions du CNOSS.

**Lobbying :** 4 auditions - Conseillère du Président de la République sur la modernisation du pilotage des EHPAD ; Cabinet de Laurence Rossignol sur la modernisation

des EHPAD ; Cabinet de Marisol Touraine sur la généralisation des CPOM PH ; projet de loi de financement de la Sécurité sociale sur l'aide à domicile à l'Assemblée nationale. 6 auditions parlementaires dans le cadre du projet de loi de financement de la Sécurité sociale, 7 auditions parlementaires sur le projet de loi de finances.

**Formations à la connaissance du secteur social et médico-social :** 5,5 journées.

**Productions :** 264 fiches produites sur les sites du réseau Uniopss-Uriopss.

Le caractère obligatoire des CPOM dans les secteurs PA et PH va reconfigurer les relations entre les tarificateurs et les associations. Une rencontre Agora sur cette thématique se tiendra lors du prochain Congrès de l'Uniopss en mars 2016.

Au cours de l'année 2016, l'Uniopss devrait être mobilisée dans le travail réglementaire découlant de cette nouvelle organisation. Le réseau se mobilisera pour accompagner cette transformation et permettre aux projets associatifs de trouver des marges de manœuvre pour améliorer la qualité des réponses aux personnes accompagnées.

## MODÈLES SOCIO-ÉCONOMIQUES ASSOCIATIFS (SUITE)

# TRAVAIL SOCIAL, EMPLOI, GESTION DES RESSOURCES HUMAINES, COOPÉRATION.....

### *De l'accompagnement des acteurs*

**L'Uniopss en 2015 s'est attachée à s'investir dans les travaux de réflexion pour une réforme du travail social, à mettre l'accent sur la notion d'accompagnement, tout en privilégiant une approche globale des associations dans toutes leurs dimensions afin de mieux accompagner les acteurs dans l'accès à leurs droits.**

#### **Des États généraux du travail social au plan d'action en faveur du travail social et du développement social**

Dans la continuité des travaux menés tout du long des États Généraux pour rénover le travail social, un enjeu fort pour l'Uniopss, en 2015, a été d'interroger le travail social au regard des mutations de la société, pour mieux accompagner les personnes en vulnérabilité dans l'accès à leurs droits, et promouvoir la formation tout au long de la vie ainsi que la mobilité dans l'emploi.

Dans ce cadre, l'Uniopss a été auditionnée en mai par Brigitte Bourguignon, députée du Pas-de-Calais, chargée de dresser un état des lieux des contraintes s'imposant au travail social, de la refonte des diplômes et des évolutions du travail social et de répondre aux problématiques soulevées par les cinq rapports nationaux remis à la ministre en tout début d'année. L'Uniopss a aussi assisté à la remise de ce rapport « Reconnaître et valoriser le travail social » au Premier ministre en septembre.

Face aux recommandations de ce rapport, le cabinet de la secrétaire d'État, Ségolène Neuville, a organisé en octobre cinq groupes de travail auxquels a participé l'Uniopss, dont celui sur la construction d'une charte d'engagement des institutions publiques et privées non lucratives. Elle a également animé le groupe « Mieux définir le rôle des travailleurs sociaux en faveur du développement social », pour que le travail social et l'intervention sociale ne soient pas considérés du seul point de vue des professionnels, mais prennent aussi en compte la vie associative et la place de toutes les parties prenantes (personnes accompagnées, proches aidants, bénévoles, ...).

Ces groupes de travail ont permis l'élaboration du plan d'action présenté fin octobre en Conseil des ministres, concluant ainsi les États généraux du travail social. Ce plan prévoit 26 mesures autour de 4 thématiques (participation et accompagnement des personnes, dont l'organisation d'un premier accueil inconditionnel ; promotion du développement social ; reconnaissance du travail social et modernisation de l'appareil de formation ; rénovation de la gouvernance). L'évaluation de sa mise en œuvre en a été confiée à François Soulage, en sa qualité de président de la commission Lutte contre les exclusions de l'Uniopss.

Le plan d'action pour le travail social porte, entre autres, sur la refonte du Conseil Supérieur du Travail Social (CSTS), duquel est membre l'Uniopss, afin qu'il reflète mieux la réalité du travail social d'aujourd'hui et permette une participation effective des professionnels du travail social et des personnes qu'ils accompagnent. La dernière séance du CSTS a été l'occasion de faire un bilan de ses travaux, travaux dans lesquels l'Uniopss s'est investie.

**La Commission professionnelle consultative (CPC) du travail social et de l'intervention sociale**, où l'Uniopss siège, a continué à réfléchir sur la formation des travailleurs sociaux. Mieux prendre en compte les personnes dans l'accès à leurs droits, poser la question du développement des compétences et de la pluralité des interventions

#### **Le développement durable, une autre manière d'envisager l'action associative**

Pour l'Uniopss, le développement durable ne se limite pas à la protection de l'environnement mais a aussi une dimension sociétale. C'est pourquoi l'Uniopss a participé aux réflexions du groupe d'échange des fédérations signataires de la convention d'engagements mutuels entre les ministères de la Santé, de l'Ecologie et les fédérations hospitalières organisé par l'ANAP, qui accompagne la réflexion de plusieurs partenaires associatifs sur leurs démarches de définition de leur responsabilité sociétale. L'objectif est de réfléchir à d'autres manières d'envisager l'action associative, non plus simplement par le prisme de l'écologie, mais également sur le terrain des valeurs des hommes et des organisations. Il s'agit donc de faire du développement durable un levier de performance pour chaque structure, en améliorant l'accompagnement et la qualité des réponses données aux usagers, les conditions de travail des professionnels pour une meilleure qualité de vie au travail, tout en développant le rôle d'acteur local des associations.

C'est pourquoi l'Uniopss a demandé en décembre à intégrer la nouvelle convention d'engagements mutuels pour le développement durable dans le secteur sanitaire, social et médico-social en cours de signature.

sociales permettent de mieux se situer dans la dynamique de la formation tout au long de la vie. Dans ce cadre, la CPC a poursuivi son travail d'élaboration du référentiel de compétences du nouveau diplôme d'accompagnant éducatif et social de niveau V, pour que le décret sur ce diplôme puisse être publié aussitôt que possible, selon la volonté de la ministre, et pour que les premières formations initiales puissent se faire en septembre 2016.

## Développer la qualité de l'emploi et du dialogue social dans les associations de solidarité

**L'Uniopss a été partie prenante de la gouvernance de l'UDES,** en siégeant au Conseil d'administration de cette structure syndicale, devenue en 2014 partenaire dans le dialogue social national et territorial de par la loi sur la formation professionnelle.

Elle assure un poste d'administrateur au collège employeur de l'OPCA Unification et a participé à des temps d'échange dans le cadre de ce mandat suite à la loi du 5 mars 2014.

Par ailleurs, l'Uniopss a animé des groupes de travail du réseau Uniopss-Uriopss qui se sont penchés sur différentes réformes impactant fortement les adhérents. Il s'agit notamment de la loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale (qui modifie les principes de financement et les conditions de la formation, tout en voulant renforcer le dialogue social au sein des structures), de la loi garantissant l'avenir et la justice du système de retraites (qui vise notamment à mieux prendre en compte la pénibilité au travail), de la loi sur l'encadrement des stages et l'amélioration du statut des stagiaires, ou encore de la loi sur la sécurisation de l'emploi.

## Consolider l'expertise du réseau en matière de droit social

Le groupe « droit social » réunit les juristes des Uriopss afin de stabiliser et diffuser une analyse partagée des règles applicables aux associations et de mieux accompagner ainsi les associations de « terrain » confrontées à une actualité législative, réglementaire, conventionnelle lourde d'enjeux. Au cours des réunions de l'année 2015, le groupe s'est penché sur les réformes en cours, et plus particulièrement sur la sécurisation des parcours professionnels, la mesure d'audience de la représentativité syndicale... Il a par ailleurs participé à la production du réseau, en élaborant certains contenus du « Guide de l'employeur ».

## Le GRHAF, lieu de réflexions et d'échanges

Le Groupe RH associatives et formation (GRHAF) permet aux conseillers techniques RH des Uriopss des échanges d'expertise et une mutualisation en réseau des compétences RH pour accompagner les associations, en tenant compte de la diversité des acteurs impliqués (usagers, salariés, bénévoles, familles...). Le groupe est ainsi attentif à la question de la qualité de l'emploi (santé au travail, dialogue social paritaire, qualité de vie au travail, temps partiel, risques psycho-sociaux...), ainsi qu'aux formations et accompagnements RH conduits. Il offre également l'opportunité d'approfondir le lien entre GRH associatives et travail social). En 2015, le groupe s'est notamment interrogé sur les impacts des nouvelles lois, ainsi que sur la progression de la reconnaissance de la représentativité des employeurs de l'économie sociale.

## La coopération : une opportunité au service du projet associatif

Le groupe Coopération réunit les conseillers techniques des Uriopss en charge des accompagnements. Sa réflexion a pour but de comprendre la complexité des mutations en jeu, afin d'adapter au mieux les accompagnements proposés par le réseau Uniopss-Uriopss aux besoins émergents (évolution territoriale, PTCE,...). Ces travaux ont alimenté la construction du positionnement d'accompagnement du réseau et les évolutions en œuvre, tout en questionnant la coopération territoriale et les parcours, la mutation associative et l'évolution « organisationnelle », en lien avec la commission Modèles socio-économiques associatifs. ■

### CHIFFRES-CLÉS 2015

#### Animation de réunions :

3 réunions de la commission Modèles socio-économiques associatifs (20 participants en moyenne) ; 2 réunions du groupe de concertation Gouvernances associatives (11 participants en moyenne) ; 2 réunions et conférences téléphoniques du GRHAF (5 participants en moyenne) ; 5 réunions et conférences téléphoniques du groupe droit social (10 participants en moyenne) ; 3 réunions du groupe Coopération (6 participants en moyenne) ; 4 réunions téléphoniques pour préparer la partie 2 du Document de rentrée sociale (10 CT Uriopss impliqués) ; participation à la Task Force Santé (2 réunions) ; participation à la commission Territoire (1 réunion).

#### Représentation : Conseil supérieur du travail social

– CSTS : Assemblée plénière (4 réunions). Commission Professionnelle Consultative (CPC) de l'intervention sociale et du travail social (4 réunions) ; 20<sup>e</sup> CPC de l'Education nationale - CPC plénière (2 réunions). États généraux du travail social : 1 audition à l'Assemblée

Nationale ; remise du rapport sur le travail social au Premier ministre, groupes de travail du Cabinet ministériel (6 réunions, dont un groupe, sur le développement social, a été présidé par le directeur général de l'Uniopss) ; Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) : groupes de travail pour le suivi du Plan pluriannuel (4 réunions) ; Unification : 5 CA.

#### Animation du réseau :

projet de capitalisation DLA sur l'expérimentation de GTEC en lien avec l'Uriopss Basse-Normandie ; Journée de rentrée sociale de l'Uriopss Nord-Pas-de-Calais ; Journée de rentrée sociale de l'Uriopss Ile-de-France.

**Interventions :** au club des partenaires de l'Uniopss sur « Les EGTS : Repositionner la personne au cœur du travail social, vecteur de cohésion sociale » ; au séminaire de prospective sur « La construction d'une réflexion sur la gouvernance par la méthodologie prospective ».

**Productions :** 3 points techniques dans Union sociale ; 395 fiches produites sur les sites du réseau Uniopss-Uriopss.

Dans un temps où les inégalités sociales se creusent, l'Uniopss sera particulièrement attentive en 2016 à la mise en place du plan d'action du travail social pour favoriser le lien social et à la réforme annoncée du droit du travail.

# TERRITOIRES ET VIVRE ENSEMBLE

## *Pour un territoire de solidarité*

Dans un contexte de réforme territoriale qui rebat l'ensemble des relations des acteurs, la question des enjeux territoriaux, des inégalités spatiales devient incontournable. L'Uniopss s'est dotée d'une commission Territoires et vivre ensemble afin de faire entendre la voix du secteur des solidarités. De la territorialisation des politiques publiques aux projets de lois de réforme de l'organisation territoriale, l'Uniopss a mis son expertise au service de ces enjeux territoriaux.

### **Organisation territoriale : l'Uniopss continue d'être un acteur majeur**

Durant l'année 2015, l'Uniopss a défendu une nouvelle fois, dans la conduite de l'action sanitaire, médico-sociale et sociale, une prise en compte globale de la personne mais aussi une vision de l'organisation territoriale plus fluide pour les structures et les personnes.

Elle a par ailleurs souligné que les questions de contractualisation, de péréquation, d'inégalités spatiales et sociales mais aussi la problématique de l'égal accès à tous les citoyens devenaient incontournables.

### **Le groupe des représentants des Uriopss au sein des CESER poursuit son développement**

L'Uniopss a pris l'initiative de réunir les représentants des Uriopss au sein des CESER (Conseils économiques, sociaux, environnementaux régionaux), afin d'améliorer la coordination des acteurs mais aussi de renforcer le soutien de ses représentants. Dans ce prolongement, le groupe CESER travaille étroitement avec le représentant Uniopss du CESE afin de favoriser une réflexion à dimension territoriale et nationale.

L'organisation de ce groupe doit permettre de sensibiliser les CESER aux enjeux des solidarités, tout en permettant de renforcer la voix de l'Uniopss. Présidé par Daniel Hardy, président de l'Uriopss Bretagne, ce groupe intègre la sphère de la commission territoires et vivre ensemble. Le groupe des représentants des Uriopss au sein des CESER s'est réuni à quatre reprises, notamment pour réfléchir aux rapports institutionnels au niveau régional avec les autres organisations du secteur de l'ESS et associatif, mais aussi amorcer une réflexion autour de la nouvelle organisation des CESER dans le cadre des conséquences de la réforme territoriale.

L'émergence croissante de la territorialisation de l'action publique implique de développer une solidarité territoriale, tout en veillant à ce que les inégalités ne se développent pas entre les territoires.

**En tant qu'acteur majeur de ces enjeux**, l'Uniopss a mobilisé une commission Territoires et vivre ensemble, réunissant des membres des Uriopss et des adhérents nationaux ; elle a bordé cette année l'actualité législative et réglementaire ainsi que l'application de la norme, la réforme territoriale et de l'organisation de l'État, la politique de la ville, les enjeux européens et la régulation de l'offre sur le territoire. En abordant ces thématiques, la commission souhaite renforcer sa réflexion sur les enjeux de cohésion sociale territoriale et la territorialisation des politiques publiques.

**L'Uniopss a tenu à porter une analyse des conséquences de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation territoriale de la République) pour les Uriopss mais aussi pour ses adhérents nationaux.**

L'Union a estimé que l'occasion des réformes projetées devait être saisie pour refonder l'organisation actuelle dont elle constate l'inadaptation croissante aux besoins actuels et aux évolutions prévisibles des politiques. Il s'agit de repenser l'organisation de la politique de santé et de l'action sociale, dont l'architecture n'est plus, aujourd'hui, ni lisible ni efficace. La complexité, les doublons, les empilements de compétences participent d'une perte de confiance dans le système, de délais dans la décision, de la difficulté de répondre à l'émergence des besoins nouveaux. Et ces défauts s'aggravent dans cette période de difficultés budgétaires.

Parallèlement à la diffusion de ces analyses, l'Uniopss a multiplié les interventions auprès des décideurs publics. Elle a ainsi été reçue par la Direction générale de la cohésion sociale afin d'alerter les ministères sociaux des impacts de la loi NOTRe sur le secteur des solidarités. L'Uniopss a également porté des amendements afin de modifier un article qui rend incohérentes certaines politiques sociales (personnes âgées et personnes handicapées ; protection de l'enfance et prévention spécialisée...). Lors de ces auditions, elle a soulevé la question des enjeux territoriaux et notamment du phénomène de métropolisation.

L'Uniopss est par ailleurs intervenue auprès de son réseau et de ses adhérents pour leur présenter les enjeux et les projections de ces réformes territoriales (Journées de rentrée sociale, Conseil d'administration, journée des adhérents).

Par ailleurs, dans la continuité de son approche sur les enjeux de vivre ensemble et de cohésion sociale, l'Uniopss a participé au conseil d'administration et aux assemblées générales de l'Observatoire décentralisé de l'action sociale autour de la question de la fraternité au sein des territoires.

Dans ce même contexte, l'Uniopss a participé aux réunions de concertation du Mouvement associatif sur les rapports des collectivités territoriales et des associations et a apporté son expertise en matière de réforme territoriale.

## Construction d'un plaidoyer lors des élections régionales

Les associations de solidarité réunies au sein de l'Uniopss et des Uriopss se sont mobilisées et ont interpellé les décideurs publics à l'occasion des élections régionales des 6 et 13 décembre 2015.

Dans son plaidoyer, intitulé « Pour une solidarité territoriale », l'Uniopss a rappelé que les régions sont des acteurs majeurs du développement des territoires. L'Uniopss a été attentive aux conséquences de la nouvelle organisation territoriale, avec une vigilance particulière sur la question des ressources fiscales qui n'ont pas fait l'objet de réforme, malgré la mise en place de grandes régions.

Plus largement, elle a souligné que cette élection devait être l'occasion d'améliorer l'articulation entre développement économique, développement social et aménagement du territoire, afin d'améliorer la prévention et l'accompagnement des personnes démunies.

Ce plaidoyer, transmis au réseau des Uriopss, a été adapté aux spécificités de leurs territoires. Il a permis d'interpeller les candidats aux élections régionales afin de les sensibiliser aux enjeux des solidarités.

## Europe et territoires : l'Uniopss informe son réseau sur les financements européens

La loi MAPTAM acte la gestion d'une partie des fonds européens aux régions. Partant du constat que ces fonds structurels représentent une partie non négligeable des financements régionaux, l'Uniopss participe à tous les comités nationaux de suivi de la nouvelle programmation du Fonds Social Européen afin d'accompagner son réseau aux grandes orientations nationales et européennes.

Au sein de la Commission Territoires et vivre ensemble, des points d'informations réguliers sur les thématiques FSE /FEDER et les politiques européennes régionales ont lieu régulièrement et se poursuivront en 2016.

Le mandat régional 2015-2021 peut être un mandat de forte euro-péanisation des régions françaises : que ce soit par leur taille, ou par leurs compétences, celles-ci ont une dimension qui les rend légitimes à porter les questions européennes des territoires et ainsi donner sens à la notion de cohésion économique, sociale et territoriale prônée par les articles 174 à 178 du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne. ■

En 2016, la question des enjeux territoriaux sera le cœur des problématiques des politiques publiques. Il sera important dans ce cadre de mettre en place une territorialisation des politiques conduites, notamment dans la nouvelle organisation qui verra émerger les métropoles et les grandes régions. L'Uniopss s'impliquera fortement dans ces travaux.

### CHIFFRES-CLÉS 2015

**Animation de réunions :** mise en place de la commission Territoires et vivre ensemble (4 réunions); 4 réunions du groupe CESER.

**Représentation :** 2 réunions du Conseil d'administration de l'Observatoire de l'action sociale décentralisée (ODAS); 1 réunion du Conseil d'administration de l'appel à la

fraternité; 5 réunions avec le Mouvement associatif autour du dialogue civil et de la réforme territoriale; 2 réunions du groupe de travail et 2 réunions officielles du Comité National de Suivi du Fonds Social Européen, 1 participation à la réunion de lancement de la nouvelle programmation FSE 2014-2020, 1 rendez-vous avec Monsieur Pitti-Ferrandi, Défenseur des droits, sur l'application de la Charte

internationale sur les droits des personnes handicapées dans les fonds structurels européens.

**Auditions :** 1 audition dans le cadre de la réforme territoriale auprès de la DGCS.

**Productions :** 46 fiches produites sur les sites du réseau Uniopss-Uriopss.

**Animation du réseau :** interventions sur la Réforme territoriale lors de la Journée de

rentrée sociale des Uriopss Poitou-Charentes (35 personnes) et Auvergne-Limousin (100 personnes); Intervention en

Conseil d'administration des Uriopss Haute-Normandie, Poitou-Charentes, et Bourgogne/Franche-Comté; Intervention

également sur ce sujet lors de la commission Lutte contre les exclusions et ALERTE.

# SANTÉ

## *La loi de modernisation du système de santé a été votée*

L'année 2015 a été marquée par les débats parlementaires autour du projet de loi de modernisation du système de santé et par la préparation de la Grande Conférence de la Santé voulue par le Premier ministre. Loin de s'attacher uniquement aux aspects relevant strictement du champ sanitaire, l'Uniopss a privilégié une vision transversale de la santé, soutenue en cela par la diversité de ses adhérents. Elle a poursuivi la construction de son plaidoyer en faveur d'une véritable amélioration des conditions sociales et territoriales d'accès au système de santé. Les débats à l'Assemblée nationale au mois d'avril 2015, puis au Sénat en septembre 2015 ont été l'occasion pour l'Uniopss de porter collectivement des amendements au projet de loi afin d'y inscrire des thématiques permettant de répondre aux besoins des personnes en situation de vulnérabilité. Dans un contexte d'accroissement des inégalités sociales et territoriales de santé, l'Uniopss s'est ainsi mobilisée pour favoriser l'égalité et l'accès de tous à la santé sur les territoires.

### **Projet de loi de santé : l'Uniopss associée aux débats parlementaires**

#### **Une plateforme inter-associative avec 38 propositions d'amendements**

Une task force de 16 associations<sup>1</sup> intervenant dans le champ de la santé, animée par l'Uniopss, a publié en février 2015 une première plateforme de propositions communes. Cette plateforme présentait les objectifs prioritaires de l'Uniopss sur le champ transversal de la santé, déclinés en plusieurs axes : rassembler les acteurs autour d'une stratégie partagée et d'une vision globale de la santé ; renforcer la prévention et la promotion de la santé ; faciliter au quotidien les parcours de santé et favoriser l'accès de tous aux soins et à l'accompagnement ; renforcer la qualité de la formation des professionnels de santé ; développer la démocratie en santé (à travers notamment la participation des usagers).

Ces positionnements communs ont été présentés sous la forme de 38 propositions d'amendements au projet de loi de santé. Ceux-ci exprimaient la volonté commune de l'Union de favoriser l'égalité et l'accès de tous à la santé sur les territoires, dans le cadre de l'examen du projet de loi de santé par l'Assemblée nationale.

Dans cette optique, l'Uniopss s'est félicité de la reprise, par plusieurs députés, de 14 des 38 propositions d'amendements. Un certain nombre de ces amendements concernaient effectivement la réduction des inégalités d'accès à la santé, dont le maintien des PRAPS (Programmes régionaux d'accès à la prévention et aux soins), ou la réintroduction au sein des Projets régionaux de santé (PRS) d'objectifs précis de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, de prévention, de promotion de la santé et d'articulation des acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

1- Task force animée par l'Uniopss, rassemblant Advocacy France, Agapsy, AIRE, ANECAMSP, ANPAA, APF, CSI, Croix-Rouge Française, Fédération Addiction, Fédération d'aide à la santé mentale, FNEAFH, FNH-VIH et autres pathologies, FNARS, Médecins du monde, UNAFAM, Uniopss.

#### **9 propositions d'amendements reprises par le Sénat**

Dans un document transmis au Sénat le 15 juillet 2015, les 16 associations<sup>1</sup> intervenant dans le champ de la santé ont fait part de leurs propositions d'amendements au projet de loi de santé avant son examen par les sénateurs. Elles ont également rappelé leurs positions pour favoriser l'égalité et l'accès aux soins dans les territoires, au travers d'une nouvelle plateforme commune.

Sur les 16 propositions d'amendements portées auprès des sénateurs, 9 ont été reprises et soutenues par ces derniers. L'Uniopss s'est réjouie notamment de l'adoption par le Sénat de sa proposition d'amendement concernant l'intégration, dans le projet territorial de santé mentale, d'un programme relatif au maintien dans le logement pour les personnes en souffrance psychique qui en ont besoin.

Dans un courrier en date du 3 novembre 2015, l'Uniopss a poursuivi sa mobilisation en interpellant la ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes. Elle a demandé à cette occasion à ce que ses propositions d'amendements soient prises en compte dans leur ensemble lors de la deuxième lecture du projet de loi au Parlement en fin d'année 2015.

#### **CHIFFRES-CLÉS 2015**

##### **Animation de réunions :**

5 réunions de la Task force santé et 2 réunions de la Commission santé.

##### **Représentations :**

3 réunions du CNOSS (Comité National de l'Organisation Sanitaire et Sociale) section sanitaire ; 5 réunions de la Conférence nationale de santé ; 1 réunion du comité national PAERPA ; 2 réunions

préparatoires de la Grande Conférence de la Santé.

**Productions :** 3 publications dans Union Sociale, le magazine du réseau Uniopss-Uriopss ; 242 fiches produites sur les sites du réseau Uniopss-Uriopss ; 2 courriers d'interpellation de la ministre des Affaires Sociales et de la Santé ; 2 plateformes de positionnements communs rassemblés sous la forme de 54 propositions d'amendements au projet de loi de santé.

L'année 2015 a ainsi permis à l'Uniopss de consolider sa **stratégie interfédérale en matière de santé**, en mobilisant **des associations nationales** représentatives des secteurs de la santé, de la santé mentale, des addictions, du handicap, de la lutte contre les exclusions et de l'hébergement, avec pour **vision politique commune de la santé**, la réduction des inégalités sociales et territoriales pour des publics en situation de vulnérabilité, ou rencontrant des problématiques spécifiques comme les addictions.

L'Uniopss réaffirme par là son ambition de transformer la politique de santé pour viser **l'articulation et l'équilibre de l'ensemble de ces secteurs**. Il s'agit de favoriser les coordinations entre le secteur sanitaire et celui de l'accompagnement notamment, avec le champ social et médico-social. L'Union demande, dans cette optique, que la politique de santé s'inscrive davantage dans un cadre interministériel, au sein duquel chaque politique publique deviendrait co-responsable des impacts des mesures législatives et réglementaires pouvant altérer ou favoriser l'état de santé de la population ou d'une population ciblée (personnes âgées, personnes en situation de handicap, personnes en situation d'exclusion...).

### **L'Uniopss engagée dans la préparation de la Grande Conférence de la Santé**

L'Uniopss s'est mobilisée en 2015 dans le cadre des ateliers préparatoires de la Grande Conférence de la Santé.

Décidé par le Premier ministre, en lien avec les ministres en charge de la Santé et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ce travail de concertation prospectif sur la formation et l'exercice professionnel a mobilisé toutes les professions de la santé durant six mois de préparation entre juin 2015 et janvier 2016. La Grande conférence de la Santé proprement dite aura lieu en février 2016, et permettra l'élaboration d'une feuille de route pour le gouvernement à partir des attentes des acteurs du monde de la santé. L'Uniopss était présente le 3 juillet 2015 à la réunion des parties prenantes de cette Grande Conférence. Néanmoins, la représentation du secteur médico-social apparaissait bien faible et un collectif d'unions et de fédérations s'en est ému auprès de la Ministre dans un courrier d'interpellation cosigné par l'Uniopss.

Trois groupes de travail préparatoires ont été mobilisés en 2015 sur les thèmes de la formation, des métiers et du parcours professionnels, avec pour mission d'approfondir leur thème mais aussi d'en travailler les articulations avec les deux autres problématiques. L'Uniopss s'est investie dans le groupe sur les métiers, en particulier pour le renforcement de la formation des professionnels de santé et des médecins sur le thème des inégalités sociales de santé. ■

### **La Task force autour du projet de loi de santé mobilisée en 2015 !**

La Task force inter-associative animée par l'Uniopss, dédiée au projet de loi de santé, s'est réunie 5 fois en 2015. Plusieurs Uriopss y ont participé (Uriopss Ile-de-France, Rhône-Alpes, Centre...) ainsi que 15 adhérents nationaux (Advocacy France, Agapsy, AIRE, ANECAMSP, ANPAA, APF, CSI, Croix-Rouge Française, Fédération Addiction, Fédération d'aide à la santé mentale, FNEAFH, FNH-VIH et autres pathologies, FNARS, Médecins du monde, UNAFAM).

Après une première version du plaidoyer et des propositions d'amendements au projet de loi de santé, qui ont enclenché une dynamique collective au sein de l'Union, autour des questions de santé, un deuxième plaidoyer a été construit. Celui-ci comporte un positionnement commun et des propositions d'amendements au projet de loi de santé. Porté auprès des membres du Parlement et de la Ministre, ce plaidoyer de l'Uniopss insiste une nouvelle fois sur l'exigence d'un accès de tous aux services de santé, y compris dans leur composante « prévention ».

**L'année 2016** sera marquée par la promulgation de la loi de modernisation du système de santé et de ses textes d'application. La tenue de la Grande Conférence de la Santé, souhaitée par le Premier ministre en février 2016, marquera également un temps fort du début d'année, en clôturant la deuxième phase de la Stratégie nationale de santé. Loin de s'attacher uniquement aux aspects relevant strictement du champ sanitaire, l'Uniopss poursuivra, dans ce cadre, la construction de son plaidoyer en vue des élections présidentielles d'avril 2017, soutenue en cela par la diversité de ses adhérents.

# LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

## *Un plan utile mais encore très insuffisant*

Selon la dernière estimation de l'Insee, la pauvreté monétaire touchait en 2014 en France plus de 8,6 millions de personnes, soit 14,2 % de la population et 20 % des enfants. Avec un seuil de pauvreté<sup>1</sup> à 1 000 €, le nombre de pauvres a augmenté en 2014 (+ 0,2 %).

Le nombre de bénéficiaires du RSA a bondi : entre la création du RSA en 2009 et fin 2014, la hausse a été de 44 %, exactement comme la courbe du chômage, ce qui fait exploser les dépenses sociales des départements.

Les associations ressentent très nettement cette hausse et la plus forte intensité de la pauvreté.

### **La mise en œuvre du plan**

#### **Bilan des deux ans du plan de lutte contre la pauvreté**

Le 26 janvier 2015, ALERTE, collectif de 38 associations et fédérations nationales de lutte contre la pauvreté animé par l'Uniopss, tenait une conférence de presse pour faire part de son bilan des deux ans d'application du plan. Globalement, le plan obtenu par ALERTE lors des élections présidentielles de 2012 est positif, mais il reste très insuffisant pour combattre les effets ravageurs de la crise économique qui perdure depuis 1998. Pour aller plus loin dans la lutte contre ce fléau, ALERTE a fait connaître 67 propositions.

#### **Rencontre d'ALERTE avec le Premier ministre**

Manuel Valls a reçu, à sa demande, une délégation du Collectif ALERTE, le 19 février 2015, pour faire le point sur la mise en œuvre du plan.

Le collectif a présenté ses principales propositions pour la deuxième phase du plan, insistant notamment sur la nécessité d'une déclinaison territoriale de celui-ci. En 2014 et 2015, le plan est en effet resté trop « parisien » et les territoires ne s'en sont pas réellement saisis.

#### **Réaction à la feuille de route du Premier ministre**

Manuel Valls a présenté, le 3 mars, la nouvelle feuille de route gouvernementale du plan pour 2015-2017. Cette rencontre réunissait 11 ministres (ce qui montre que le gouvernement a bien entendu l'accent porté par ALERTE en 2012-2013 sur la nécessaire inter-ministérialité de la lutte contre la pauvreté), les membres du CNLE (Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale), dont l'Uniopss fait partie, ainsi que 12 présidents d'associations membres d'ALERTE.

### **L'accompagnement par l'alimentation**

ALERTE a élaboré en 2015 un document de positionnement sur l'aide alimentaire. L'esprit de ce document est de structurer une réflexion pour étayer un passage de l'aide alimentaire à l'accompagnement. Le texte a été adopté à l'unanimité par ALERTE sauf ATD qui reste très réservé sur l'alimentation par les associations.

Le collectif a salué certains points de cette feuille de route, comme la prime d'activité enfin ouverte aux jeunes qui travaillent, mais a regretté que le gouvernement ne « booste » pas fortement les parties emploi, hébergement et logement du plan, qui restent les gros points noirs.

### **Emploi : contribution à l'élaboration du plan chômeurs de longue durée**

#### **Mobilisation en faveur du développement d'un accompagnement global pour lever les freins à l'emploi**

L'Uniopss a demandé à Pôle Emploi et au cabinet de la ministre du Travail la participation des associations à la mise en œuvre de l'accompagnement. Pôle Emploi va explorer cette piste.

#### **Mobilisation en faveur du développement de la prestation de suivi dans l'emploi**

Cette prestation permettra d'accompagner l'employeur et le nouveau salarié éloigné de l'emploi jusqu'à la fin de sa période d'essai. L'Uniopss a plaidé, lors de sa rencontre avec le cabinet de la ministre du Travail le 27 octobre 2015, pour l'augmentation du nombre de personnes concernées, et l'inscription dans la durée de la prestation si l'évaluation le préconise.

#### **Proposition de contribution des associations à la mise en œuvre des mesures contenues dans le plan chômage de longue durée**

La mise en place d'un droit réel à une formation qualifiante gratuite pour les demandeurs d'emploi, demandée par l'Uniopss, est une avancée. L'Uniopss est en attente de précisions sur l'abondement spécifique pour les chômeurs de longue durée. L'Uniopss a demandé une concertation régulière sur la mise en œuvre du Compte Personnel de Formation.

Par ailleurs, ALERTE a diffusé un communiqué de presse le 9 février sur le plan demandeurs d'emploi de longue durée.

#### **Généralisation progressive de la garantie jeunes**

L'Uniopss a demandé une augmentation du nombre de jeunes concernés et une augmentation correspondante des moyens des missions locales.

1- Le seuil de pauvreté établi au plan européen est égal à 60 % du revenu médian.

## **Logement et Hébergement : des mobilisations entendues et le lancement d'une réflexion transversale**

### **Une mobilisation entendue sur le Fonds National d'Accompagnement Vers et dans le Logement (FNAVDL) pour 2015**

À la demande de ses adhérents des secteurs santé et logement, l'Uniopss est intervenue pour faire valoir la dimension transversale de cette question et les conséquences, non seulement pour les personnes pauvres, mais aussi pour celles qui sont malades. L'Uniopss a rappelé que les financements aléatoires de ce fonds entraînent un risque de rupture de parcours des personnes et de licenciement des accompagnants. La DHUP s'est mobilisée et le cabinet a sécurisé la situation pour 2015, mais l'inconnue reste grande pour 2016.

### **Un plaidoyer pris en compte pour partie sur la réforme des APL, concernant les salariés de moins de 25 ans**

Le 12 janvier 2015, l'Uniopss a répondu à la sollicitation de l'IGAS dans le cadre d'un rapport sur la trimestrialisation envisagée du versement de l'Aide personnalisée au logement (APL). L'Uniopss a accueilli favorablement cet effort d'adaptation aux changements de ressources rapides des plus précaires, intérimaires et jeunes, mais a alerté sur les probables difficultés opérationnelles pour les CAF.

L'Uniopss s'est par ailleurs mobilisée avec ses adhérents des champs de la jeunesse et du logement, notamment, et avec le Collectif des Associations Unies (CAU), autour des nouvelles modalités d'attribution des APL envisagées pour les salariés de moins de 25 ans. Elle a plaidé pour qu'il soit renoncé à cette révision, tant auprès de la DIHAL (Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement) qu'auprès de la DHUP, et du cabinet du ministre du Logement, notamment dans le cadre du Conseil national de l'habitat (CNH). Cette mobilisation a porté ses fruits puisque ce projet a été abandonné.

### **Amorce d'une réflexion transversale sur les questions d'inégalités territoriales et de lutte contre la pauvreté**

Cette réflexion, qui s'inscrit dans le cadre du Plan Égalité Citoyenneté de mars 2015 et du projet de loi du même nom attendu pour décembre 2015, a démarré par la rédaction d'une lettre ouverte d'ALERTE et du CAU au Premier ministre le 31 mars 2015, sur les impacts de ce plan en matière d'inégalités sociales et de DALO.

Elle s'est poursuivie lors d'une concertation organisée par la DHUP sur le sujet le 18 septembre 2015. L'Uniopss a mis en avant à cette occasion 3 points : ne pas écarter les personnes ayant refusé une proposition de logement social, laisser l'accès sans délai aux commissions de médiation DALO aux personnes menacées d'expulsion dans le parc social, être vigilant sur le nouveau mode de financement envisagé des loyers dans le parc social.

Les échanges entre la Commission Territoires et le groupe PHL en décembre déboucheront en janvier 2016 sur une demi-journée de réflexion au CESE, organisée par les commissions Territoires, LCE, le groupe PHL et le groupe CESER sur les enjeux des inégalités spatiales et sociales.

### **Coordination de la plaquette de propositions du CAU pour les présidentielles 2017**

L'Uniopss a coordonné la rédaction de la mise à jour des 5 axes regroupant une cinquantaine de propositions politiques du CAU autour du thème « Pour une nouvelle politique du logement des personnes sans abri et mal logées », visant notamment à définir un système de gouvernance responsable et des moyens financiers à la hauteur des besoins, ainsi qu'à créer une offre de logements dignes.

### **Décret sur la participation des personnes accueillies**

L'Uniopss, avec la Fondation Armée du Salut et la Fnars, a participé aux travaux ministériels pour élaborer un décret concernant la participation des personnes accueillies ou accompagnées sur le modèle des CCRPA (comités consultatifs régionaux des personnes accueillies ou accompagnées). Ces trois réseaux associatifs animent en effet des CCRPA en région dans toute la France. ■

**En 2016**, les avancées en matière de prime d'activité, d'amélioration de l'accès aux soins et de lutte contre le chômage de longue durée devront aller beaucoup plus loin.

En outre, un secteur tout entier est en crise grave : l'hébergement et le logement. Dans ce domaine, les engagements ne sont pas tenus et des risques de recul sont même perceptibles, notamment sur les aides à la pierre. L'Uniopss se mobilisera tout particulièrement sur cette question.

## **CHIFFRES-CLÉS 2015**

### **Animation de réunions :**

5 réunions de la Commission Lutte contre les exclusions, 2 réunions ALERTE-Partenaires sociaux, 3 réunions du groupe Prévention Hébergement Logement, 4 réunions du « Groupes Réseau Insertion » qui réunissent autour de l'Uniopss les animateurs des collectifs ALERTE locaux, 5 Conseils d'administration d'EAPN France.

**Représentations :** 50 réunions au sein d'instances telles que : Conseil national des politiques de lutte contre l'exclusion (CNLE), Conseil national de l'habitat (CNH), Comité de suivi DALO, Conseil social HLM, Collectif des associations unies (CAU), Conseil national de l'insertion par l'activité économique (CNAE), EAPN Europe, DGCS, CCPA et rencontres inter-CCRPA, DIHAL. 4 rencontres

avec des cabinets ministériels, une avec le Conseiller social du Premier ministre et une rencontre avec le Premier ministre.

**Productions :** 431 fiches produites sur les sites du réseau Uniopss-Uriopss, 6 publications dans Union Sociale.

**Auditions :** 2 auditions parlementaires, une audition IGAS, une audition par le CESE.

### **Animation du réseau :**

3 interventions dans ou avec les Uriopss (Nord-Pas-de-Calais sur le logement des jeunes en difficulté, Alsace sur les politiques européennes de lutte contre la pauvreté, Auvergne pour la création d'un collectif ALERTE); une intervention au congrès de l'UNA sur le plan de lutte contre la pauvreté.

# ENFANCES FAMILLES JEUNESSES

## *Agir pour rendre effectifs les droits des enfants et des familles*

**En 2015, la Commission Enfances-Familles-Jeunesse de l'Uniopss, qui réunit des acteurs de la petite enfance, de la protection administrative ou judiciaire de l'enfance et l'adolescence et de l'accompagnement des familles, s'est donnée pour objectif de définir une politique positive de l'éducation et de la protection des enfants. Loin des stéréotypes dégradés d'une jeunesse en errance, c'est une vision optimiste et constructive que l'Uniopss souhaite porter pour l'avenir de tous les enfants, de tous les jeunes et des familles au pluriel.**

### **Petite enfance : pour une éducation et une protection des enfants dès leur plus jeune âge**

#### **L'accueil et l'éducation des jeunes enfants : une priorité pour l'Uniopss**

En 2015, tout en soutenant les priorités fixées par la Convention d'objectifs et de gestion CNAF-État, l'Uniopss a rappelé la nécessité d'aider plus fortement les acteurs de l'ESS de la petite enfance pour favoriser un développement qualitatif et quantitatif de l'accueil des jeunes enfants.

Lors du débat sur le projet de loi de financement de la Sécurité sociale, l'Uniopss, auditionnée à l'Assemblée nationale puis au Sénat, a réaffirmé son attachement à la protection des droits des familles les plus fragiles.

L'IGAS et l'IGF ont par ailleurs invité l'Uniopss à une audition relative au fonds national d'action sociale de la Branche Famille, afin d'expérimenter les déterminants de l'évolution de la dépense de ce fonds. Les inspecteurs ont salué la précision et l'aspect concret du témoignage apporté par les acteurs de l'ESS de la petite enfance qui ont évoqué les améliorations apportées par les outils mis en place par la CNAF mais aussi l'ensemble des difficultés induites par la circulaire PSU.

#### **L'Uniopss associée aux réflexions sur l'évolution des métiers de la petite enfance**

Le 8 avril, l'Uniopss a participé à une réunion de présentation des travaux autour du futur plan en faveur des parcours professionnels dans les métiers de l'accueil du jeune enfant et a été partie prenante de l'ensemble de ces travaux. L'Union a ainsi été associée au Comité de pilotage du « débat scientifique et public sur le développement du jeune enfant », mission confiée à Sylviane Giampino par la secrétaire d'État en charge de l'Enfance. Par ailleurs, l'Uniopss a contribué aux travaux de réingénierie de deux diplômes de ce secteur : le CAP petite enfance dont la nouvelle mouture sera mise en place en 2017 et le diplôme d'auxiliaire de puériculture encore en chantier.

#### **Respect de la laïcité et défense de la liberté associative dans le secteur de la petite enfance**

Dans un courrier adressé le 21 avril dernier à Manuel Valls, le président de l'Uniopss a appelé l'attention du Premier ministre sur une proposition de loi, adoptée par le Sénat en 2012 et que l'Assemblée Nationale souhaitait examiner en 2015. Ce texte vise à « étendre l'obligation de

*neutralité aux structures privées en charge de la petite enfance et à assurer le respect du principe de laïcité », lorsque ces établissements et services bénéficient d'une aide financière publique.*

L'Uniopss a rappelé qu'en vertu d'une jurisprudence constante, y compris celle du Conseil Constitutionnel, l'obligation de neutralité religieuse ne s'impose qu'aux services publics. Ce texte n'a finalement pas été examiné par l'Assemblée nationale.

### **Protection judiciaire de la jeunesse : rendre effectifs les principes fondateurs de la justice des enfants et des adolescents**

#### **Faire progresser le dialogue entre le secteur public et le secteur associatif habilité**

Le 30 janvier dernier, l'Uniopss a signé, avec les fédérations nationales représentant le secteur associatif habilité (SAH), une charte d'engagements réciproques avec la DPJJ, déclinaison sectorielle de la charte nationale des engagements réciproques signée début 2014 entre l'État et les associations. À cette occasion, l'Uniopss a souligné la qualité du travail commun dont ce document est l'aboutissement.

Lors d'une rencontre le 7 octobre 2015 avec Catherine Sultan, directrice de la PJJ, le collectif interfédéral justice des mineurs, animé par l'Uniopss, a indiqué que les premières déclinaisons régionales de cette charte ont permis de mettre en place une forme d'écoute, d'échange, mais ne résolvent pas l'ensemble des problématiques territoriales.

#### **CHIFFRES-CLÉS 2015**

##### **Animation de réunions :**

2 réunions de la Commission

Enfances-Familles-Jeunesse

(19 participants en moyenne);

3 réunions du groupe de

concertation Petite enfance

(23 participants en moyenne);

5 groupes de travail sur ces

champs; 3 interventions en

Uriopss.

**Représentations :** 8 réunions au Haut Conseil de la Famille;

3 réunions du Comité d'entente Enfance du Défenseur des Droits; 4 réunions du Comité partenarial Petite Enfance de la CNAF.

**Auditions :** 7 auditions par l'Assemblée nationale, le Sénat et les Inspections; 1 audition par la ministre de la Justice.

**Productions :** 338 fiches produites sur les sites du réseau Uriopss-Uriopss.

À la suite de ces échanges, la directrice de la PJJ a proposé un plan de travail 2015-2016 avec, en perspective, l'élaboration d'une note sur la complémentarité entre le secteur public et le SAH, qui devrait être livrée au premier semestre 2016.

#### **Pour une meilleure application de la justice des enfants et des adolescents**

Sur le plan budgétaire, dans le cadre du projet de loi de finances pour l'année 2016, l'Uniopss a rappelé les contraintes qui pèsent fortement sur le secteur associatif habilité et sur la protection judiciaire de la jeunesse, dont le budget est globalement sous-doté. Le SAH continue de voir son budget diminuer (- 0,67 %) et l'Uniopss a alerté à plusieurs reprises sur la baisse constante du nombre d'associations habilitées PJJ. Ces difficultés ont été énoncées lors des auditions parlementaires.

Dans le cadre du projet de réforme de l'ordonnance de 1945, l'Uniopss a été auditionnée le 5 janvier au cabinet de Christiane Taubira. Cette rencontre a été l'occasion de réaffirmer la nécessité de mettre en œuvre les principes majeurs posés par le texte. L'Uniopss demeure en attente d'arbitrages clairs au sein du gouvernement et restera partie prenante des réflexions engagées.

#### **Protection de l'enfance : le bien-être des enfants et des jeunes comme objectif**

##### **L'Uniopss réaffirme son engagement pour les droits de l'enfant**

À l'occasion d'une rencontre initiée par Geneviève Avenard, nouvelle Défenseure des enfants, le 23 janvier 2015, l'Uniopss a présenté ses positions sur la politique familiale et la politique de l'enfance. Elle a notamment rappelé l'importance de considérer l'accueil des jeunes enfants comme un droit pour tous les enfants et une mission d'intérêt général et de prévention. Elle a également souligné les attentes des adhérents de la protection administrative et judiciaire de la jeunesse, lesquels souhaitent une meilleure prise en compte de l'intérêt supérieur des enfants, conformément à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

L'Uniopss a par ailleurs été auditionnée dans le cadre du rapport « Handicap et Protection de l'enfance » rendu public le 20 novembre par le Défenseur des Droits à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant.

##### **L'Uniopss impliquée dans la construction et le suivi de la feuille de route protection de l'enfance**

Le 7 avril, l'Uniopss a été reçue par le cabinet de Laurence Rossignol, dans le cadre de la concertation sur le projet de réforme du dispositif de protection de l'enfance. L'Union a présenté ses attentes sur la propo-

#### ***Inter-commission Enfances Familles Jeunesse et Prévention Hébergement Logement : l'Uniopss et les Uriopss à la rencontre des pouvoirs publics pour le logement des jeunes les plus en difficulté***

À la suite des réflexions menées en décembre 2014 par les fédérations du logement et de l'hébergement ainsi que par celles de la protection de l'enfance, l'Uniopss a rencontré les pouvoirs publics afin de présenter ses propositions. Une première rencontre a permis de constater de nombreux points de convergence entre les préoccupations de la DGCS et de l'Uniopss. Une rencontre avec le Président de l'ANDASS, et directeur de l'action sociale du conseil départemental du Pas-de-Calais, le 30 novembre 2015, a conduit l'Uniopss, avec l'Uriopss Nord-Pas-de-Calais, à des propositions de suites opérationnelles. Une troisième rencontre a eu lieu en décembre avec la représentante de la DIHAL.

sition de loi et ses préconisations pour redonner une ambition forte à ce texte. Ce premier échange a été suivi d'une audition par la députée Annie Le Houérou, au cours de laquelle l'Uniopss a notamment insisté sur la nécessité de soutenir la mise en place d'un Conseil National de la Protection de l'Enfance.

Dans le cadre des suites données à cette feuille de route, l'Uniopss est associée à plusieurs travaux : conférence de consensus sur les besoins de l'enfant en protection de l'enfance et groupe de travail piloté par la DGCS et la DPJJ sur la prise en charge des mineurs isolés étrangers (MIE). À noter que suite aux différentes alertes de l'Uniopss, et grâce aux remontées des Uriopss, une instruction du ministère de l'Intérieur serait en cours de rédaction pour permettre une délivrance homogène des autorisations de travail pour les MIE sur le territoire. ■

Dans un contexte de précarisation croissante de la jeunesse et des familles, de risque de ruptures sociales, l'Uniopss garde, au cœur de ses préoccupations, la nécessité de construire un avenir meilleur et une politique cohérente pour la jeunesse, l'enfance et la famille. Dans les domaines de l'éducation, de la protection des personnes et de la justice, l'Union continuera de défendre les valeurs et la place primordiale des acteurs de l'ESS pour que les droits de chacun soient garantis, en particulier ceux des plus vulnérables.

## AUTONOMIE ET CITOYENNETÉ DES PERSONNES AGÉES ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

### *L'Uniopss s'engage pour une convergence des politiques des deux champs*

En 2015, le réseau Uniopss/Uriopss s'est largement mobilisé dans de nombreux travaux en vue de l'élaboration du projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement (ASV), publié fin 2015 au Journal Officiel.

L'Uniopss accueille positivement quelques avancées notables, que le réseau a portées tout au long des débats parlementaires et concertations ministérielles, notamment en ce qui concerne l'évolution des services à domicile. L'Uniopss regrette, toutefois, l'absence de convergence entre les politiques des secteurs du handicap et des personnes âgées. Le texte ne présente, effectivement, en l'état, aucune avancée sur un droit universel à compensation mettant un terme à la barrière d'âge des 60 ans dans l'accès aux prestations de compensation. L'Uniopss déplore, en outre, l'introduction d'une obligation à la contractualisation pour les EHPAD, confirmée dans la version définitive du texte. Enfin, l'Union ne pourrait se satisfaire d'une régulation ne contribuant pas à la baisse du reste à charge en EHPAD.

L'Uniopss s'est, en outre, largement mobilisée lors des discussions autour du projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2016 (PLFSS 2016), instaurant cette même obligation de conclure des CPOM pour les établissements et services accueillant ou accompagnant des personnes handicapées. L'année 2015 aura vu, fort heureusement, aboutir le fruit de nombreuses mobilisations du réseau comme, en interne, la naissance de la Commission Autonomie et Citoyenneté des Personnes Agées et des Personnes Handicapées de l'Uniopss, ou l'instauration d'un régime unique d'autorisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), la mise en œuvre du « Plan Maladie-Neurodégénératives », le lancement d'« une réponse accompagnée pour tous » dans les départements pionniers, le déploiement du 3<sup>e</sup> plan « Autisme » ou encore du Schéma « Handicaps Rares », comprenant notamment le déploiement des équipes-relais interrégionales.

# I. Sur le champ de l'autonomie et la citoyenneté des personnes âgées et des personnes handicapées

## Loi d'adaptation de la société au vieillissement : un plaidoyer volontariste

L'année 2015 aura été marquée par les toutes dernières concertations avec le ministère, l'Assemblée nationale et le Sénat autour de la loi d'adaptation de la société au vieillissement entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Bien que le texte définitif manque clairement d'ambition, l'Uniopss a porté un plaidoyer volontariste dans le cadre de nombreuses auditions au ministère, à l'Assemblée nationale et au Sénat, en amont et tout au long des débats. L'Union s'est particulièrement mobilisée pour une généralisation des CPOM non obligatoires, pour une généralisation d'un modèle intégré d'organisation, de fonctionnement et de généralisation des SPASAD<sup>1</sup>, pour l'instauration d'un régime unique d'autorisation pour tous les SAAD<sup>2</sup>, pour l'instauration de mesures limitant le reste à charge des personnes âgées, ou encore pour l'instauration d'un droit universel à compensation. L'Uniopss s'est, en outre, impliquée dans le cadre des groupes de travail et comités visant à préparer et ajuster la mise en œuvre de la réforme de la tarification des EHPAD, de l'instauration d'un socle de prestations minimales d'hébergement en EHPAD, dans la réforme du domicile, la réforme de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) ou encore dans la préparation du plan national de prévention de la perte de l'autonomie.

## L'accessibilité, 10 ans après la loi de 2005 : un triste bilan

Après plus de 40 ans d'attente et deux lois inappliquées en matière d'accessibilité, la mobilisation des associations représentatives des personnes en situation de handicap et de leur famille, des associations de personnes âgées et notamment des membres du collectif « Pour une France accessible », dont l'Uniopss, sera restée sans suite !

Les propriétaires d'établissements recevant du public non accessibles avaient jusqu'au 27 septembre 2015 pour déposer leur agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP). A ce jour, on constate que 30 % des propriétaires n'ont toujours pas déposé leur Ad'AP, plus de 4 mois après l'échéance requise !

Le collectif pointe le manque d'information du Ministère sur le contenu des Ad'AP qui ont été déposés. Le nombre de dérogations obtenues est considérable. Non seulement le dispositif des Ad'AP est un échec, mais d'autres attaques contre l'accessibilité se sont ajoutées, par un décret et un arrêté du 24 décembre 2015 qui ouvrent la possibilité à des dérogations à l'accessibilité pour les logements neufs.

On notera, par ailleurs, que le projet de loi pour une République numérique est en-deçà des obligations d'accessibilité numérique prévues par la loi de 2005. On déplorera enfin les discours sur les normes qui remettent en cause le principe même de l'accessibilité universelle. ■

1- Services Polyvalents d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD) / 2- Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)

# II. Activité sectorielle 2015

## PERSONNES ÂGÉES

### Mise en œuvre du Plan Maladies Neurodégénératives

La présentation détaillée du Plan Maladies Neuro-dégénératives 2014-2019, auquel a contribué l'Uniopss, est intervenue le 18 novembre dernier. Ce nouveau plan s'inscrit dans la continuité du plan Alzheimer 2008-2012, avec un élargissement aux autres pathologies neuro-dégénératives (essentiellement Parkinson et la sclérose en plaques). Le réseau Uniopss-Uriopss accompagne et suit de très près le déploiement de ce nouveau plan.

### Comité avancée en âge : l'Uniopss mobilisée pour le plan national de prévention de la perte de l'autonomie

Le 18 septembre 2015, Jean-Pierre Aquino remettait le plan national d'action de prévention de la perte d'autonomie à Laurence Rossignol. Ce plan, fruit des travaux des membres du comité « avancée en âge », dont l'Uniopss, insiste sur des actions jugées prioritaires, en leur

donnant un caractère optionnel. L'objectif étant « de développer une prévention globale tout en confiant l'initiative d'exécution aux acteurs de terrain qui réalisent les actions en leur donnant un cadre et des objectifs ». Le présent plan s'inscrit en cohérence et en appui du projet de loi ASV, en vue de décliner les grandes orientations de prévention prévues par ledit projet de loi au niveau territorial.

### MONALISA : l'Uniopss impliquée pour lutter contre l'isolement des personnes âgées

Lancé en 2013 par Michèle Delaunay dans le cadre des mesures de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées, ce programme national a été initié à l'origine par le collectif pour combattre la solitude des personnes âgées. Porté à son lancement par Les petits frères des Pauvres, le programme est maintenant piloté par une association nationale, MONALISA, à laquelle peuvent adhérer tous les organismes à vocation nationale engagés dans des actions citoyennes de lutte contre l'isolement des personnes âgées qui ont signé la charte MONALISA. L'Uniopss a poursuivi sa participation aux travaux de l'association et suit avec intérêt l'évolution de la coordination des actions de lutte contre l'isolement dans les dix départements « témoins ». ■■■



## Promotion des lieux de vie collectifs et Programme d'amélioration de la qualité de vie en EHPA(D)

**Le partenariat développé entre la CNAV et l'Uniopss pour la promotion des lieux de vie collectifs** s'est prolongé en 2015 et se poursuivra en 2016. L'Uniopss assure une animation de son réseau autour des deux objectifs du programme : l'amélioration de la qualité de vie sociale dans les EHPA (essentiellement logements foyers) et les habitats collectifs. Les Uriopss effectuent le repérage et la promotion des projets de rénovation de foyers logements ou autres EHPA ou de création d'habitats collectifs pour personnes âgées en capacité de mener une vie autonome.

**Le Programme d'amélioration de la qualité de vie en EHPA(D) en partenariat avec la Fondation JM Bruneau** s'est, en outre, poursuivi en 2015. Les Uriopss mobilisées chaque année repèrent et accompagnent, chacune, deux projets d'amélioration de la qualité de vie et de services en EHPAD parmi leurs adhérents. Six régions seront mobilisées en 2016 selon des modalités élargies. ■

## PERSONNES HANDICAPÉES

### Généralisation des CPOM obligatoires dans le secteur du handicap

La fin de l'année 2015 aura été marquée par une forte mobilisation de l'Uniopss, auditionnée au ministère des Affaires sociales et de la Santé, à l'Assemblée nationale et au Sénat sur le projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2016. Celui-ci prévoit la généralisation, sur 6 ans, des CPOM obligatoires pour les établissements et services (y compris les ESAT) qui accueillent ou accompagnent des personnes en situation de handicap, de compétence partagée ou exclusive de l'ARS, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, et un changement de modèle de financement par dotation globale de financement des établissements, passant d'une tarification au prix de journée à un financement par dotation globale de financement.

### Réforme de la tarification des établissements et services dans le champ du handicap : l'Uniopss mobilisée dans les travaux du groupe de travail SERAFIN-PH

Le projet SERAFIN-PH vise à mettre en place une tarification des établissements et services médico-sociaux intervenant auprès des personnes en situation de handicap, selon des modalités renouvelées. L'objectif est de se doter d'un référentiel tarifaire d'ici trois ans, pouvant être utilisé lors de l'allocation de ressources aux établissements et services médico-sociaux concernés. La première étape du projet consiste en la construction d'un référentiel tarifaire, qui comprend un ensemble d'outils permettant d'allouer des ressources aux ESMS accueillant ou accompagnant des personnes en situation de handicap. L'Uniopss est membre du Groupe de Travail National (GTN) et le réseau Uniopss-Uriopss est largement mobilisé dans l'ensemble des chantiers impulsés et des expérimentations conduites.

### Transfert du financement des ESAT de l'aide sociale de l'État à l'Assurance Maladie (ONDAM)

Au cours de l'été 2015, puis dans le cadre des débats autour du PLFSS 2016, l'Uniopss a été auditionnée sur la question du transfert du financement des ESAT du budget de l'État (sur le programme 157) à l'Assurance Maladie (ONDAM). La mesure a été adoptée dans le cadre de la LFSS 2016. L'Uniopss a indiqué qu'elle était favorable au transfert du financement des ESAT du budget de l'aide sociale d'État vers l'Assurance Maladie dans le cadre de l'ONDAM médico-social, qui conforte la mission médico-sociale de ces établissements, sous réserve que la compensation financière de l'État pour l'Assurance Maladie prenne en compte l'insuffisance des crédits mobilisés dans ce secteur depuis plusieurs années, notamment en termes de création de places et de plan d'aide à l'investissement.

### Tarifs plafonds des ESAT : recours hiérarchique des associations, unions et fédérations, dont l'Uniopss

Le 23 juillet dernier, ALTÉRITÉ, l'ADAPT, l'APF, l'Entraide Universitaire, la fédération des APAJH, la FEHAP, la FEGAPEI, l'Œuvre Falret, les Papillons blancs de Paris, l'AE Regain Paris, l'UNAPEI et l'Uniopss ont adressé un courrier commun à Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, afin de demander un recours hiérarchique contre l'arrêté du 18 mai 2015 fixant les tarifs plafonds des ESAT. En 2015, les tarifs plafonds de la dotation des ESAT sont reconduits à l'identique, compte tenu de l'absence d'inflation. La convergence tarifaire doit, néanmoins, permettre d'allouer une partie des crédits disponibles aux ESAT dont la dotation paraît insuffisante. Les ESAT bénéficiant d'un CPOM verront leur tarification obéir aux dispositions prévues contractuellement dans le

### Le réseau Uniopss-Uriopss engagé pour « une réponse accompagnée pour tous »

Le 10 novembre 2015, Marie-Sophie Desaulle et Ségolène Neville lançaient la première vague, tant attendue, d'« une réponse accompagnée pour tous » dans les 23 départements « pionniers ». Ces départements devront mettre en place sur leur territoire le « dispositif d'orientation permanent », prévu dans le cadre de l'article 21 bis de la Loi de modernisation de notre Santé (PLS). Les Uriopss, présentes dans ces territoires pionniers, suivent attentivement et accompagnent le déploiement d'« une réponse accompagnée pour tous » sur les territoires. Parallèlement, la DGCS a impulsé une première réunion de concertation des associations, unions, fédérations du secteur du handicap, dont l'Uniopss, autour de l'avant-projet de cahier des charges « Pôles de compétences et prestations externalisées ». L'objectif étant de concevoir une nouvelle forme d'intervention pour personnes handicapées sans solution. Ces concertations devraient se poursuivre début 2016. Après un déploiement progressif, le dispositif devrait être opérationnel sur tout le territoire en 2018.

cadre du contrat. Il est à noter qu'un volet financier doit être intégré au CPOM, ce dernier « prévoyant par groupe fonctionnel et pour la durée du contrat, les modalités de fixation annuelle de la tarification ». Cette obligation incombe aux établissements ayant signé un CPOM après le 20 mai 2014.

## Fin de mandature du Comité National Consultatif pour les Personnes Handicapées (CNCPh)

La mandature du CNCPh, assurant la participation des personnes handicapées à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques les concernant, est arrivée à son terme. Ce fut l'occasion, pour la Commission Organisation Institutionnelle (COI) animée par l'Uniopss, de revenir sur une mandature marquée par une forte mobilisation.

Sollicitée sur les projets législatifs et des textes réglementaires tels que l'avant-projet de loi de santé, le projet d'ordonnance portant diverses mesures d'adaptation de la création de la métropole de Lyon, le projet d'arrêté fixant le modèle de la carte de stationnement ou encore les aspirations endo-trachéales, la commission a fourni des avis détaillés à la commission permanente et à la commission plénière du CNCPh. La commission s'est particulièrement attachée à promouvoir des principes fondamentaux de régulation du secteur, tant au niveau national afin de viser la cohérence des dispositifs mis en place ou programmés, qu'au niveau territorial par la recherche de l'amélioration de la gouvernance du champ du handicap. L'ensemble de ces recommandations ont suivi une ligne directrice : l'amélioration des parcours des personnes en situation de handicap, leur égalité d'accès et de traitement.

L'Uniopss a pris une part importante à ces travaux.

## Élaboration d'une stratégie globale de la réadaptation professionnelle

La stratégie globale de la réadaptation professionnelle doit permettre aux personnes en situation de handicap de sécuriser leurs parcours professionnels et leur inclusion sociale et professionnelle. Elle contribue à la déclinaison des articles 26 et 27 de la Convention de l'Organisation des Nations Unies (ONU), relatifs à l'adaptation, la réadaptation et

l'accès à l'emploi. La DGCS et la Direction Générale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ont appelé les acteurs concernés, dont l'Uniopss, à participer à trois groupes de travail, en vue d'élaborer cette stratégie globale de la réadaptation professionnelle. Dans le cadre de ces derniers travaux, plusieurs associations, unions et fédérations, dont l'Uniopss, ont adressé des contributions communes. ■

### CHIFFRES-CLÉS 2015

#### Animation de réunions :

3 réunions de la Commission Autonomie (25 participants), 2 réunions du groupe de concertation « Etablissement et Services pour personnes handicapées » (15 participants), 2 réunions du groupe de concertation « Etablissements et services pour personnes âgées » (15 participants), 1 réunion de l'ancienne commission CNUESPA (22 participants).

#### Représentations :

**PH** : 16 réunions du CNCPh (Permanente et Plénière), 10 réunions de la COI du CNCPh (animation), 1 Colloque, 4 réunions du CNOSS section sociale, 3 réunions du Conseil de la CNSA et 9 Commissions, 9 réunions du Comité d'entente, 3 réunions plénières du Comité national pour la bientraitance des PA et PH (CNBD). **PA** : 3 Conseils et 9 commissions de la CNSA, 3 réunions du GR 31, 9 réunions du Collectif SAD, 4 réunions du CNOSS section sociale, 5 réunions

du Comité national d'entente

Semaine Bleue, 2 réunions du Collectif SAAD, 3 réunions expérimentation SPASAD, 1 réunion du Comité de suivi du Plan Maladies Neuro-dégénératives (PMND), 2 réunions du Comité Avancée en Age, 3 réunions plénières du Comité national pour la bientraitance des PA et PH (CNBD), 3 réunions AFNOR, 3 réunions du Comité de pilotage national sur le parcours des soins des PA (PAERPA), 2 réunions du Collectif SSIAD, une réunion du Comité de pilotage « dossier unique d'admission en EHPAD », 6 réunions de suivi « MONALISA ».

**Lobbying** : 3 auditions parlementaires à l'Assemblée nationale et au Sénat ; 1 audition avec le Défenseur des Droits des enfants.

**Animation du réseau** : Interventions à l'Uniopss Haute-Normandie et à « Familles Rurales » (loi d'adaptation de la société au vieillissement). Participation à une journée de rentrée départementale de l'Uniopss Centre.

**En 2016**, le réseau Uniopss-Uriopss sera particulièrement mobilisé dans la mise en œuvre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement, sur les nombreux textes d'application de celle-ci mais aussi dans l'accompagnement des adhérents du réseau afin qu'ils puissent, au mieux, anticiper, répondre et s'adapter aux nouvelles obligations introduites par la loi ASV et la LFSS 2016, telle que l'obligation de conclure des CPOM pour tous les EHPAD mais aussi pour les établissements et services accueillant et accompagnant des personnes en situation de handicap.

Le réseau s'impliquera également dans la mise en œuvre et le déploiement progressif d'une réponse accompagnée pour tous sur les territoires, dans l'élaboration du Plaidoyer « Accessibilité » du collectif pour une France Accessible, ou encore dans la finalisation et l'accompagnement de la phase expérimentale du Projet SERAFIN-PH.

La Commission Autonomie et Citoyenneté des Personnes Agées et des Personnes Handicapées construira et mettra en œuvre son plan d'action pour l'année 2016, en encourageant les coopérations, les réflexions et actions communes entre les adhérents de l'Uniopss. L'objectif sera de renforcer, encore d'avantage, les liens entre les membres du réseau mobilisés dans l'élaboration d'un plaidoyer inter-associatif Autonomie et Citoyenneté des Personnes Agées et des Personnes Handicapées. La Commission contribuera également à la mise en œuvre d'actions confiées à d'autres commissions ou travaillées en inter-commissions telles que l'engagement d'une réflexion sur le régime des autorisations et la procédure d'appel à projet, l'accompagnement au déploiement des systèmes d'information dans le secteur social et médico-social ou encore la refonte du guide CPOM.

# SERVICE RESSOURCES AU RÉSEAU

## *Un nouveau service d'appui au développement du réseau de l'Uniopss*

A la rentrée 2015, le nouveau Service Ressources au réseau a vu le jour. Il a pour objectif d'appuyer les Uriopss et les adhérents nationaux au renforcement de leur offre de services à destination de leurs membres. En articulation avec les autres services de l'Uniopss, il participe au développement des coopérations dans le réseau, en particulier à travers la mise en place d'actions contribuant à la structuration des associations de solidarité, à l'alimentation des réflexions politiques du réseau et au développement de nouveaux partenariats. Pour ce faire, ce service s'appuie sur le Centre de ressources social – médico-social – santé du Dispositif local d'accompagnement, le Prix Chronos de littérature et la mise à disposition de volontaires en Service Civique. Il participe également à la dynamique de réseau dans le cadre du Congrès de l'Uniopss 2016.

## LE CENTRE DE RESSOURCES DLA SOCIAL - MÉDICO-SOCIAL - SANTÉ .....

Le Centre de ressources DLA (CRDLA), porté par l'Uniopss, a pour mission de renforcer les accompagnements des associations du champ social, médico-social et sanitaire qui sont réalisés dans le cadre du Dispositif local d'accompagnement (DLA). Afin d'optimiser les actions mises en œuvre sur les territoires, le CRDLA s'est fixé comme priorité le développement de la coopération entre les accompagnateurs DLA et les autres acteurs qui soutiennent les associations, en particulier les réseaux associatifs. Le CRDLA a été soutenu en 2015 par la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) et le Groupe Caisse des Dépôts. L'Uniopss regrette que la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) ne se soit pas impliquée en 2015 dans le financement du CRDLA.

### L'appui à l'articulation entre le DLA et les autres acteurs de l'accompagnement

Au niveau national et dans les territoires, le CRDLA contribue à développer l'interconnaissance entre les acteurs du DLA et les autres acteurs de l'accompagnement. Il appuie également, au cas par cas, la définition de modalités de coopération en prenant en compte les enjeux et spécificités de chacun. Dans ce cadre, des actions ont été menées en 2015 avec 10 Uriopss, 6 adhérents nationaux et l'un des OPCA du secteur.

#### En 2015, à titre d'exemples :

- Intervention sur le DLA lors d'un séminaire réseau de la Fnepf ;
- Travail avec l'APF pour l'amélioration de la mobilisation du dispositif DLA dans les territoires ;
- Soutien à la redéfinition des modalités de coopération entre les

réseaux, via le Mouvement associatif, et le DLA régional porté par la Cress en Pays-de-la-Loire ;

- Participation à une rencontre régionale sur la question de l'articulation entre le DLA et l'Uriopss en Lorraine, en présence du Mouvement associatif, du DLA régional, de DLA départementaux, du Conseil Régional et de la Direccte ;
- Contribution à la mise en œuvre du partenariat entre le DLA et l'Uriopss Ile-de-France en lien avec leur convention pluriannuelle avec le Conseil régional ;

### Vers une meilleure articulation entre les accompagnements DLA et ceux menés par l'UNA

Le CRDLA travaille avec l'UNA au renforcement de l'interconnaissance entre les acteurs du DLA et les structures du réseau de l'UNA. L'objectif est également de favoriser l'articulation entre les actions d'accompagnement menées par le DLA et celles mises en œuvre par l'UNA, notamment dans le cadre du Programme de modernisation de leur réseau, soutenu par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). La question de l'articulation avec l'offre de services des Uriopss sera également traitée en fonction des territoires. Cette expérience sera capitalisée pour servir à d'autres fédérations qui souhaiteraient renforcer leurs liens avec le DLA.

- Participation à une rencontre sur le soutien des associations intervenant dans le champ de l'aide à domicile en Haute-Normandie, en présence de l'Uriopss, de l'Uniopss, de l'ARS, du Conseil régional, d'un conseil départemental, d'une CAF, du DLA régional et de représentants de réseaux de ce secteur ;
- Appui à l'organisation et participation à des réunions entre l'Uriopss et le DLA régional, en Languedoc-Roussillon ou encore en région PACA ;
- Contribution à l'évaluation du partenariat national entre le DLA et Unifaf pour la mise en place d'accompagnements portant sur la gestion des ressources humaines.

### **Un nouveau site internet dédié au Centre de ressources DLA social - médico-social - santé**

En avril 2015, a été créé un site internet dédié au CRDLA porté par l'Uniopss. L'objectif de cet espace est d'assurer le relais vers les multiples ressources documentaires et acteurs pouvant aider les personnes qui participent à la structuration et au développement des associations de solidarité.

Ce centre de ressources s'organise autour de 7 entrées sectorielles (accueil de jeunes enfants, protection de l'enfance, lutte contre les exclusions, personnes âgées, handicap, sanitaire, services à la personne) et 5 entrées thématiques (gestion des ressources humaines, gestion économique et financière, partenariat-coopération, observation, zoom sur les accompagnements DLA). Un certain nombre de documents sont en libre téléchargement : des fiches pratiques, des études, des outils, des exemples de pratiques, etc.

L'adresse du site internet est la suivante : [www.crdla-social-uniopss.fr](http://www.crdla-social-uniopss.fr)

### **La création de ressources pour soutenir les associations et favoriser le développement des coopérations**

Afin de favoriser les coopérations entre les acteurs qui soutiennent les associations, le CRDLA produit chaque année des ressources destinées, d'une part, à alimenter les diagnostics partagés des besoins des associa-

tions au niveau national et sur les territoires, et d'autre part, à favoriser l'interconnaissance entre les différents acteurs :

- Un bilan national et 26 modules régionaux, réalisés en lien avec les Uriopss, présentant des données récentes sur l'emploi dans le secteur non lucratif de solidarité (en partenariat avec l'association Recherches & Solidarités) ;
- 7 notes sectorielles pointant les éléments de contexte susceptibles d'impacter les associations sur le terrain ;
- 24 bilans (nationaux, sectoriels et régionaux) des accompagnements DLA 2013 et 2014 ;
- 6 fiches présentant chacune une fédération et son offre d'accompagnement auprès des dirigeants salariés et/ou bénévoles ;
- Une contribution à la revue Union Sociale (dossier sur l'accompagnement des associations, Union Sociale n°292 – décembre 2015).

### **La contribution à l'amélioration du dispositif DLA**

Le CRDLA participe à l'amélioration du dispositif à différents niveaux :

- Il a répondu de manière individualisée à 51 sollicitations des acteurs du DLA afin de renforcer les accompagnements réalisés ;
- Il a fait remonter les leviers et points de vigilance observés dans le cadre du DLA en vue des rencontres du comité national stratégique et du comité national opérationnel DLA, notamment sur la question de l'articulation et de la coopération entre le DLA et les réseaux associatifs ;
- Il a contribué aux actions de professionnalisation des DLA, notamment à travers l'accueil des nouveaux arrivants ;
- Il a participé à 6 temps d'échange avec les autres centres de ressources DLA et les DLA régionaux. ■

#### **CRDLA : CHIFFRES-CLÉS 2015**

#### **Animations et coopérations :**

18 territoires appuyés au niveau de l'articulation DLA-réseaux ;  
12 adhérents nationaux appuyés ;  
51 réponses aux sollicitations des

acteurs du DLA ; 16 réunions au niveau national et régional dans le réseau DLA.

**Productions :** 65 ressources créées ; 78 articles sur le site internet [www.crdla-social-uniopss.fr](http://www.crdla-social-uniopss.fr) et 4 091 visiteurs depuis avril 2015.



## SERVICE RESSOURCES AU RÉSEAU (SUITE)

### LA MISE À DISPOSITION DE VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE .....

Dans la continuité de la signature d'une convention de partenariat avec l'Agence du Service Civique le 5 juin 2015, l'Uniopss a obtenu le 2 septembre un agrément permettant de mettre à disposition, des jeunes volontaires en Service Civique auprès de l'ensemble de son réseau (Uriopss, adhérents nationaux, et leurs membres respectifs). Cet agrément porte pour le moment sur 13 missions d'intérêt général. Le dispositif fait la part belle à la coopération entre l'Uniopss, les Uriopss et les adhérents nationaux, qu'ils aient ou non déjà leur propre agrément.

Le lancement du projet de mise à disposition de volontaires au sein du réseau de l'Uniopss a été soutenu par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS).

Après une première phase de construction du dispositif, de mobilisation du réseau et de promotion du Service Civique, les premiers volontaires ont commencé leur mission à la fin de l'année 2015.

#### La promotion du dispositif Service Civique et la mobilisation du réseau

Plusieurs actions ont été réalisées en 2015 pour promouvoir le dispositif Service Civique et mobiliser le réseau sur le projet de mise à disposition de volontaires :

- Présentation du dispositif aux Uriopss et adhérents nationaux lors de différents temps de rencontre ;
- Réponses individualisées aux questions des Uriopss et adhérents nationaux ; échanges avec chacun autour des différentes possibilités de collaboration dans le cadre de ce projet ;
- Création d'un kit de communication pour que les Uriopss et les adhérents nationaux puissent relayer les informations auprès de leurs adhérents ;
- Contribution à la réalisation du portrait du premier volontaire en Service Civique dans le réseau Uniopss, dans le cadre de la revue Union Sociale.

#### La création du dispositif de mise à disposition de volontaires

Dans le cadre de la construction du dispositif de mise à disposition de volontaires dans le réseau Uniopss, différentes actions ont été lancées :

- Rencontres avec des adhérents et partenaires ayant déjà un agrément Service Civique pour profiter de leur expérience et travailler la complémentarité avec le dispositif mis en place par l'Uniopss ;
- Création d'un Comité technique Service Civique permettant d'ajuster le dispositif au regard des remontées de terrain ;

- Montage de la Formation civique et citoyenne à destination des volontaires, qui sera délivrée par les Uriopss parties prenantes du projet ;
- Appui au cas par cas des Uriopss et adhérents nationaux souhaitant participer à l'accompagnement des structures d'accueil et à l'animation du réseau de volontaires.

#### La contribution au déploiement et à l'amélioration du dispositif Service Civique

Afin de participer au développement et à l'amélioration continue du dispositif Service Civique, plusieurs actions ont été réalisées :

- Signature le 16 décembre 2015 de la Convention cadre relative au développement du Service Civique – Grand programme national « Affaires sociales, santé et droits des femmes » ;
- Intégration de la plateforme inter-associative du Service Civique ;
- Adhésion au Comité du Service Civique associatif ;
- Participation au comité de suivi de la campagne du Mouvement associatif. ■

#### Exemple de coopération Uniopss-Uriopss autour de la mise à disposition de volontaires

Selon les territoires, les Uriopss peuvent accompagner de différentes manières leurs adhérents.

A titre d'exemple, les Uriopss de Champagne-Ardenne, d'Ile-de-France ou de Lorraine, après un premier niveau d'information, aident les associations intéressées à formaliser leur offre de mission de Service Civique. Une fois celle-ci finalisée, l'Uniopss prend en charge l'aspect administratif de la mise à disposition. Tout au long de la mission, ces Uriopss sont présentes aux côtés de l'Uniopss pour mettre en place les formations des volontaires ou animer le réseau des tuteurs, des structures d'accueil ainsi que des volontaires.

#### SERVICE CIVIQUE : CHIFFRES-CLÉS 2015

- 7 adhérents nationaux et 6 partenaires rencontrés.
- 29 offres de mission publiées sur le site de l'Agence du Service Civique.
- 269 candidatures reçues.
- 3 volontaires ont commencé leur mission en 2015.

## LE PRIX CHRONOS DE LITTÉRATURE .....

### Un prix désormais porté par l'Uniopss

En 2015, le Prix Chronos de littérature a eu 20 ans.

Dans le cadre de ce prix, repris par l'Uniopss en 2014 (suite à la cessation d'activité de la Fondation Nationale de Gérontologie), des jeunes à partir de 5 ans votent pour leur ouvrage préféré traitant des relations entre les générations, de la transmission du savoir, du parcours de vie, de la vieillesse, etc.

Autour de ce prix, de multiples actions contribuant à développer les liens intergénérationnels sont organisées. Ce prix est également l'occasion d'initier des relations entre des structures agissant auprès des personnes âgées, des écoles, des bibliothèques, des centres de loisirs, etc.

Le Prix Chronos rejoint donc l'une des préoccupations de l'Uniopss : promouvoir les échanges intergénérationnels, sans lesquels il ne saurait être question d'adaptation de la société au vieillissement.

Le Prix Chronos 2014-2015 a été soutenu par la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav), la Société française des intérêts des auteurs de l'écrit (Sofia), le ministère de la Culture et de la Communication, le ministère de la Santé, des Affaires sociales et du Droit des Femmes, la Fondation SNCF et le Groupe Lourmel.

Le Prix Chronos s'intègre dans la Semaine Bleue, Semaine Nationale des Retraités et Personnes âgées animée par l'Uniopss, qui vise à sensibiliser l'opinion aux contributions que les personnes âgées peuvent apporter à la vie sociale, avec un intérêt particulier pour les activités impliquant toutes les générations.

### Remise de prix : plusieurs événements en 2015

**La remise du Prix Chronos de littérature** a eu lieu le 22 juin 2015 au ministère de la Santé, des Affaires sociales et du Droit des Femmes, en présence de Laurence Rossignol, secrétaire d'État chargée de la Famille, des Personnes âgées et de l'Autonomie, des partenaires du Prix Chronos, des jurés, des auteurs, des éditeurs, etc. 6 ouvrages ont été récompensés.

**Le Prix Chronos Vacances** a été organisé dans le cadre de séjours dans les centres de vacances de la Caisse centrale des actions sociales du personnel des industries électrique et gazière et dans 3 médiathèques de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris.

La remise du prix a eu lieu le 3 décembre 2015 au salon de la presse et de la littérature jeunesse de Montreuil, sur le stand du ministère de la Culture.

**Le Prix Chronos Cnav Solidarité** a été remis lors de la remise des Prix Semaine Bleue, le 9 octobre 2015. ■

#### PRIX CHRONOS : CHIFFRES-CLÉS 2015

- Plus de 28 000 jurés sur le Prix Chronos et le Prix Chronos Vacances.
- 74 départements représentés en France métropolitaine et dans les DOM-TOM.
- 7 pays étrangers francophones représentés.

## LA MOBILISATION DU RÉSEAU EN VUE DU CONGRÈS .....

Le Service Ressources au réseau a participé en 2015 à la mobilisation du réseau dans le cadre du Congrès de l'Uniopss 2016, à travers la mise en place d'une plateforme de réservation d'hébergement comprenant

près de 700 places pré-réservees à prix négociés, l'expérimentation d'un dispositif d'hébergement chez l'habitant et l'organisation de la soirée réseau du 31 mars. ■

En 2016, le Service Ressources au réseau va continuer sa structuration, avec pour objectif de développer les leviers d'articulation, de coopération et de mutualisation dans et au service du réseau.

Au niveau du Centre de ressources DLA, l'enjeu est de poursuivre l'amélioration de l'articulation entre les accompagnements des associations réalisés dans le cadre du DLA et ceux proposés par d'autres acteurs, en particulier les réseaux associatifs.

S'agissant du Service Civique, l'objectif est de continuer à renforcer la coopération au sein du réseau de l'Uniopss et d'identifier de nouvelles pistes de partenariats.

La mobilisation du réseau sur le Prix Chronos sera par ailleurs un axe important pour 2016.

Enfin, dans le cadre du CRDLA, du Service Civique et du Prix Chronos, l'accent sera mis sur l'identification et la capitalisation des pratiques de terrain afin de pouvoir mieux alimenter les réflexions politiques de l'Uniopss et de ses partenaires.

# COMMUNICATION ET INFORMATION

## Préparation du 32<sup>e</sup> Congrès et refonte des systèmes d'information

En 2015, le Service Communication et Information (SCI) a continué à contribuer à plusieurs axes du plan d'action 2014-2016, en particulier « Mieux structurer la communication au sein du réseau Uniopss-Uriopss » et « Développer, renforcer et moderniser la plateforme électronique ».

Cette année a en effet été marquée par le lancement d'un projet stratégique de refonte des systèmes d'information Uniopss-Uriopss. Celui-ci va permettre notamment de faire évoluer nos sites internet et le progiciel (alfa 3a), afin de répondre aux besoins des utilisateurs ainsi qu'aux enjeux du réseau de demain.

Une grande partie de l'activité a par ailleurs été consacrée à la préparation du 32<sup>e</sup> Congrès de l'Uniopss, temps fort de mobilisation pour l'Uniopss et son réseau.

### Pilotage de l'organisation du 32<sup>e</sup> Congrès de l'Uniopss

Le format renouvelé du 32<sup>e</sup> Congrès de l'Uniopss (*voir partie « Temps forts 2015 »*) a conduit à faire de nouveaux choix. Responsable de l'organisation générale du Congrès, le SCI a formulé un certain nombre de propositions et a été impliqué à plusieurs niveaux :

- **Proposition d'une stratégie audiovisuelle** et conception de films permettant d'introduire chaque plénière, afin de poser les termes du débat et de relier les analyses avec la réalité du terrain.
- **Renouvellement de l'animation du Congrès** : choix de journalistes pour animer les plénières, réflexion sur de nouvelles formes d'animation, en lien avec la Fédération des Centres sociaux...
- **Organisation de la communication en lien avec le réseau** : réalisation des supports de promotion (programmes, affiches, annonces presse, bannières, e-mailings...), diffusion de kits de communication, réalisation et administration d'un site web événementiel dédié.

- **Supervision de l'Espace Agora** (45 rencontres lors de 3 temps dédiés) et **coordination du Village réseau** (nouvel espace d'animation et de valorisation des actions du réseau Uriopss-Uniopss).
- **Proposition et déploiement d'un nouvel outil de gestion d'événements** (inscription des participants, paiement en ligne, modernisation de l'accueil sur place...).
- **Organisation du Village des exposants** (sur deux niveaux en 2016) : recherche et contact avec les exposants, location des espaces stands.
- **Participation au Comité de pilotage du Congrès** (lien entre les deux jours de Congrès public et la journée réseau, organisation de la restitution des travaux...).

### Lancement d'un nouveau « Cahier » de l'Uniopss

Le SCI s'est impliqué dans l'élaboration et le lancement du Cahier numéro 22 de l'Uniopss intitulé « La place des associations de solidarité dans la Loi ESS ».

#### CHIFFRES-CLÉS 2015

**Union Sociale** : 10 numéros (entre 5 000 et 5 500 exemplaires), avec des dossiers sur l'accompagnement social, le handicap, la bataille du vivre ensemble, la réforme de la justice pénale des mineurs, la santé, le chômage de longue durée, le sport au cœur de l'inclusion sociale, la territorialisation des politiques sociales, l'asile, les mutations associatives.

**Productions et supports en ligne** : 350 abonnements annuels aux guides en ligne (178 abonnements au Guide de l'employeur, 51 au Guide de gestion, 121 abonnements couplés). 23 numéros de

la newsletter électronique « L'Uniopss en actions » (500 abonnés).

**Relations presse** : 22 communiqués de presse (accueil des migrants, projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement, projet de loi de santé, logement pour les jeunes en difficulté, Prix Chronos de littérature, PLF/PLFSS, États généraux du travail social, élections régionales...). 273 retombées médiatiques (dont 152 dans les media grand public).

**Club des partenaires** : 15 membres (Alfa Informatique, Arès Santé, Caisse d'Épargne, Caisse des dépôts, Chorum, Crédit

Coopératif, Crédit Mutuel, Gic, Macif, Société Générale, Sogama, La Banque Postale, U.N.ADÈRE et un nouveau partenaire, Orsane). Rencontres en 2015 autour des États généraux du travail social, de la réforme de la tarification des EHPAD et de la rentrée sociale.

**Ressources documentaires** : gestion d'une soixantaine de titres de revues (papier et électronique), veille dans les quotidiens (120 revues de presse); veilles spécifiques sur le PLF, le PLFSS et le Document de rentrée sociale.

**Sites internet du réseau**  
**Uniopss-Uriopss** : près de 18 000 visiteurs différents chaque mois (contre 16 600 en 2014);

environ 40 000 visites mensuelles (contre 37 500 en 2014); 4 250 fiches produites (contre 4 700 en 2014), dont 300 fiches de veille nationale et 1 770 fiches de veille régionale.

**Animation du réseau** : 3 réunions physiques du groupe des documentalistes-webmasters (+ 3 réunions Skype); 4 réunions du groupe Communication (construction d'un argumentaire de présentation d'une Uriopss, formation sur le plan de communication, travail sur la future page d'accueil des sites...); 5 COPIL SIRUP; accompagnement du déploiement de l'outil collaboratif et de la visio-conférence au sein des Uriopss.

Cette publication, réalisée avec le soutien du Crédit Coopératif, relance, avec une nouvelle ligne graphique, la collection des « Cahiers » de l'Uniopss, outils pratiques et pédagogiques à destination des adhérents. Un événement national de lancement a eu lieu le 27 mars à l'auditorium du Crédit Coopératif. Il a pris la forme d'une conférence-débat réunissant des chercheurs engagés dans l'action associative et des experts en matière de financement.

Le lancement du Cahier 22 s'est poursuivi ensuite en région, en partenariat avec les délégations régionales du Crédit Coopératif. L'Uniopss a fourni aux Uriopss un kit d'aide à la promotion et au lancement permettant de décliner l'événement national dans les régions. Par ailleurs, des exemplaires du Cahier ont été remis gratuitement aux Uriopss organisant un événement de lancement, le bénéfice des ventes revenant dans ce cas intégralement à ces dernières.

Des événements ont ainsi eu lieu en 2015 dans plusieurs régions, parmi lesquelles : Ile-de-France, PACAC, Alsace, Centre, Rhône-Alpes, Pays-de-la-Loire, Haute-Normandie, Auvergne-Limousin...

## Accompagnement des temps forts 2015

- **Rentrée sociale.** Pour accompagner la sortie du Document de rentrée sociale 2015-2016, l'Uniopss a tenu, le 29 septembre, en présence de Patrick Doutreligne, nouveau président de l'Uniopss, une conférence de presse soulignant « Une actualité législative dense, mais un manque de cohérence et d'ambition ! ». Une quinzaine de journalistes étaient présents.
- **Bilan du Plan pauvreté.** L'Uniopss a piloté l'organisation de la conférence de presse du Collectif ALERTE sur les deux premières années du plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale qui a eu lieu le 26 janvier 2015.
- **Service Civique.** Afin d'assurer la promotion de ce nouveau service, une identité graphique spécifique a été créée et une fiche synthétique personnalisable par les Uriopss a été réalisée.
- **Semaine Bleue.** Dans le cadre de l'appel à concours 2015, six actions menées localement auprès de personnes âgées ont été primées. Le lancement et la remise des prix ont été organisés le 9 octobre dans les locaux de la CCMSA.

## Présence accrue sur les réseaux sociaux

L'Uniopss a poursuivi le développement de sa présence sur Twitter. Elle compte ainsi, au 15 février 2016, 3 053 abonnés (contre 2 250 au 31 mars 2015). Elle a diffusé 380 tweets en 2015.

Son communiqué à la suite des attentats de novembre 2015 et son soutien au Collectif « Nous sommes Unis » ont retenu l'attention de nouveaux abonnés, engagés sur des sujets sociétaux. En ce sens, Twitter apparaît comme un bon vecteur pour mieux faire connaître l'Uniopss au grand public.

## Lancement du projet SIRUP

En janvier 2015, a débuté un grand chantier d'évolution des systèmes d'information du réseau Uniopss-Uriopss. Celui-ci fait suite à un certain nombre de constats partagés : sites internet vieillissants (laissant craindre sur le plan technique une défaillance généralisée) et peu « communicants », progiciel alfa 3a trop complexe, daté et sous-utilisé.

Afin d'aboutir à un système d'information qui soit le reflet du réseau Uniopss-Uriopss et de ces activités, une « analyse de processus » a débuté au premier semestre 2015 avec l'aide de deux consultants bénévoles. En juin-juillet 2015, un premier niveau de cartographie des domaines d'activités a été validé par les présidents et directeurs d'Uriopss, suivi d'un découpage du chantier et d'une priorisation des lots.

Un comité de pilotage, réunissant les parties prenantes du projet au sein du SCI, le directeur général de l'Uniopss et des directeurs d'Uriopss (Alsace, PACAC, Ile-de-France, Haute-Normandie, Champagne-Ardenne) fait le point chaque mois sur les avancées du projet et les actions à conduire.

## Développement des productions et supports en ligne

Plusieurs campagnes d'abonnements au Guide de l'employeur ([www.guide-employeur.fr](http://www.guide-employeur.fr)) et au Guide de gestion budgétaire social et médico-social ([www.guide-gestion.fr](http://www.guide-gestion.fr)) ont été conduites en 2015. 350 abonnements (annuels) ont été réalisés (dont 121 en « offre couplée »), pour un montant de 107 000 euros.

Par ailleurs, 23 numéros de la newsletter électronique bimestuelle « **L'Uniopss en actions** » ont été diffusés en 2015. Ce support gratuit, qui a pour vocation de mettre en lumière les démarches, prises de positions et initiatives de l'Uniopss au service de ses adhérents, a vu le nombre de ses abonnés augmenter (plus de 500 au 31 décembre 2015). Les numéros sont accessibles sur [www.uniopss.asso.fr](http://www.uniopss.asso.fr) / Rubrique « Qui sommes-nous » / « Réseaux sociaux ». ■

**L'année 2016** sera marquée par le Congrès, programmé fin mars, et par la préparation d'autres temps forts à venir : présidentielles 2017 et 70 ans de l'Uniopss (le pilotage des 70 ans a été confié au responsable des publications et des productions audiovisuelles).

Le projet SIRUP se poursuivra, avec une analyse plus pointue des différents sous-processus, en lien avec les groupes de travail Uniopss-Uriopss concernés (communication, formation, documentalistes-webmasters, gestion des adhérents...). Un travail avec les équipes régionales sera conduit en parallèle de janvier à juin, pour compléter l'approche et la remontée des besoins.



# RAPPORT FINANCIER

## 2015, une année de consolidation

**Jacky Decobert**  
Trésorier

Le redressement constaté sur l'exercice 2014 s'est poursuivi en 2015.

Le Conseil d'administration avait adopté, en décembre 2014, un budget prévisionnel 2015 dont l'objectif était un excédent de 100 K€.

Celui-ci a été dépassé puisque l'Uniopss termine l'année 2015 avec un excédent de 220 K€.

Les efforts du plan de redressement se sont donc poursuivis dans un esprit de vigilance et de prudence financière.

	2015	2014	2013 Hors Congrès	2013
Produits	3 334 275 €	3 630 713 €	3 389 038 €	3 996 452 €
Charges	3 121 225 €	3 312 051 €	3 695 588 €	4 146 622 €
Résultat	220 452 €	318 662 €	- 306 550 €	- 150 170 €

### Les recettes

S'agissant des recettes, le résultat est en baisse par rapport à 2014, et inférieur au budget prévisionnel de 47 K€. Ce résultat s'explique en bonne partie par une baisse des cotisations.

Ceci doit faire l'objet d'un point d'attention particulier :

- les cotisations des Uriopss sont de 35 K€ inférieures au budget ;
- les cotisations des Adhérents nationaux sont de 37 K€ inférieures au budget et en baisse notable par rapport à 2014.

L'ensemble des ventes de produits et prestations présente un excédent de 14 K€ par rapport au budget, + 28 K€ pour les ventes d'ouvrages et de CD ROM, -14 K€ pour les autres produits et services.

### Financements publics à l'équilibre

Partenaires	Montant	Échéance
DGCS	513 583 €	2016
Caisse d'Allocations Familiales (CNAF)	159 696 €	2017
DGEFP CR DLA	100 000 €	2016
Caisse des dépôts CR DLA	40 000 €	2015
CCMSA	40 000 €	2015
DGALN	33 404 €	2015
CNAV	30 000 €	2017
DPJJ	27 000 €	2016
DJEPVA – Service civique	20 000 €	2015
DGCS – Service civique	10 000 €	2015
Ministère de la Culture – « Prix CHRONOS »	7 000 €	2015
AGIRC ARRCO	3 500 €	2015
<b>TOTAL</b>	<b>984 183 €</b>	

L'Uniopss a en outre bénéficié de subventions privées pour 40 300 € et de contrats aidés pour un montant de 44 286 €.

L'ensemble des conventions est quasiment à l'équilibre par rapport au prévisionnel, soit 1 069 K€. De nouvelles conventions ont compensé la perte d'anciennes.

Compte tenu des nouveaux dispositifs d'attribution des conventions par les services publics, le renouvellement est à faire chaque année et nécessite une attention particulière.

### Des charges en baisse

Les charges sont encore en diminution par rapport à l'année 2014. Cette réduction des charges s'est opérée sur les achats et les services extérieurs.

Par ailleurs, la dotation aux provisions fait apparaître un excédent de 90 K€, cette dotation étant maintenue par mesure de prudence (deux risques prud'hommaux pour deux procédures encore en cours).

De même, une provision pour risque concernant un litige en matière de « Versement transport » a été maintenue.

## L'emploi

Sur le plan de l'emploi, les départs ont été remplacés et en fin d'année, l'Uniopss a créé un service Ressources au réseau comprenant un pôle « service civique ». Le résultat permettrait d'envisager de nouvelles embauches en 2016, après étude.

## Un point d'attention sur les cotisations

Depuis l'année 2014, l'Uniopss a refondé ses relations avec les Uriopss.

Un taux unique de 7 % des recettes remplace dorénavant les anciens appels (cotisation, plateforme électronique, fonds de développement et de solidarité).

En 2015, l'assiette de calcul de la cotisation a été précisée comme devant s'appliquer à toutes les ressources, exception faite des transferts de charge et des subventions reversées intégralement, ainsi que des reprises sur provision et des fonds dédiés.

Désormais, le taux de 7 % est appliqué à la plupart des Uriopss. Le Conseil d'administration a décidé d'engager une réforme des cotisations des adhérents nationaux, en créant un groupe de travail dédié, constitué de représentants des adhérents nationaux et de représentants des Uriopss, ainsi que du trésorier, du directeur général et de la responsable administrative et financière de l'Uniopss.

Les travaux débuteront dès le mois d'avril 2016, avec dans un premier temps l'établissement d'un état des lieux à partir d'un panel représentatif de la variété d'adhérents nationaux, puis dans un deuxième temps, une réflexion sur les missions de l'Uniopss et des Uriopss, pour aboutir à des propositions.

## Une trésorerie confortée

La situation fin 2015 permet de voir l'avenir plus sereinement. Cette amélioration permet à l'Uniopss de disposer de facilités de trésorerie.

Pour autant, l'Uniopss doit continuer à conforter le total de ses fonds associatifs afin de pouvoir procéder au rembourse-

ment de son prêt de 500 K€ le moment venu (cf. la convention d'apport de la Caisse des dépôts).

L'échéancier négocié fin 2014 avec celle-ci prévoit un remboursement sur les années 2019 (125 K€), 2020 (125 K€) et 2021 (250 K€). ■

## CONCLUSION

L'année 2015 a permis de consolider la situation financière de l'Uniopss.

Le budget 2016 envisage un excédent de 100 K€ et la trésorerie est assurée.

Pour autant il faut demeurer vigilant sur :

- le maintien des ressources liées aux cotisations Uriopss et Adhérents nationaux ;
- la recherche de nouveaux adhérents dans le cadre de modalités revues d'appel à cotisations.

Le Conseil d'administration a acté la réalisation d'un Congrès tous les deux ans. Cela suppose un nouveau rythme nécessitant une démarche budgétaire nouvelle. Une approche plus analytique que par le passé permettra d'évaluer l'impact réel des congrès sur notre résultat.

La Commission finances de l'Uniopss aura à suivre ces évolutions avec attention. Elle veillera à ce que notre trésorerie puisse assurer, le moment venu, le remboursement de notre emprunt à la Caisse des dépôts. Elle devra, également suivre la question des cotisations, particulièrement celles des adhérents nationaux.

A l'effort consenti en 2015 pour modérer les charges devra s'ajouter en 2016 une nouvelle dynamique pour l'amélioration des recettes dans le contexte stimulant du Congrès de l'Uniopss.

# RAPPORT FINANCIER - BILAN AU 31-12-2015

	ACTIF	2015			2014
		Brut	Amort. & Dépréciation	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	<i>Immobilisations incorporelles :</i>	2 373 368,92	1 241 163,36	1 132 205,56	1 247 991,64
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement	498 738,46	458 244,73	40 493,73	62 548,28
	Logiciels, droits & valeurs similaires				
	Autres USUFRUIT	1 874 630,46	782 918,63	1 091 711,83	1 185 443,36
	Immobilisations incorporelles en cours				
	<i>Immobilisations corporelles :</i>	1 455 691,02	947 469,29	508 221,73	607 830,74
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériels et outillage industriels	994 828,51	557 284,07	437 544,44	500 012,67
ACTIF CIRCULANT	Autres	460 862,51	390 185,22	70 677,29	107 818,07
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	<i>Immobilisations financières (1)</i>	93 158,70	0,00	93 158,70	93 346,99
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres immobilisés				
	Autres titres immobilisés	79 498,00		79 498,00	79 530,93
	Dépôts et cautionnements	13 660,70		13 660,70	13 816,06
	<b>TOTAL I</b>	<b>3 922 218,64</b>	<b>2 188 632,65</b>	<b>1 733 585,99</b>	<b>1 949 169,37</b>
COMPTES DE RÉGULARISATION	<i>Stocks et en-cours :</i>	38 038,39	23 371,82	14 666,57	3 779,00
	Matières premières et autres approvisionnements				
	Stocks de brochures	38 038,39	23 371,82	14 666,57	3 779,00
	Autres				
	Avances et acomptes versés sur commandes	89 026,65		89 026,65	31 074,67
	<i>Créances (2) :</i>	1 431 628,90	215 320,18	1 216 308,72	820 207,70
	Créances usagers et comptes rattachés	836 497,60	215 320,18	621 177,42	627 511,63
	Autres	595 131,30	0,00	595 131,30	192 696,07
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités UNIOPSS	499 012,61		499 012,61	557 841,06
	Disponibilités legs à reverser	0,00		0,00	7 500,00
	Charges constatées d'avance (2)	43 247,10		43 247,10	32 486,23
	<b>TOTAL II</b>	<b>2 100 953,65</b>	<b>238 692,00</b>	<b>1 862 261,65</b>	<b>1 452 888,66</b>
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>		<b>6 023 172,29</b>	<b>2 427 324,65</b>	<b>3 595 847,64</b>	<b>3 402 058,03</b>

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

(a) A ventiler, le cas échéant, entre biens d'une part et services d'autre part

## ENGAGEMENTS RECUS

Llegs net à réaliser :

- acceptés par les organes statutairement compétents

- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

	PASSIF (avant répartition)	2015	2014
<b>FONDS ASSOCIATIFS (*)</b>			
<b>Fonds associatifs</b>			
Fonds associatifs sans droit de reprise	134 342,35	134 342,35	
Ecarts de réévaluation			
Réserves	339 622,45	339 622,45	
Report à nouveau (a)	-532 533,58	-851 195,65	
<b>Résultat de l'exercice (b)</b>	<b>220 452,85</b>	<b>318 662,07</b>	
<b>Autres fonds associatifs</b>			
Fonds associatifs avec droit de reprise :			
- Apports avec droits de reprise	500 000,00	500 000,00	
Échéancier de remboursement : 125 000 € en 2019, 125 000 € en 2020 et 250 000 € en 2021.			
- Legs et donations			
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs (a)			
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
Provisions réglementées			
Droit des propriétaires (commodat)			
<b>TOTAL I</b>	<b>661 884,07</b>	<b>441 431,22</b>	
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			
Provisions pour risques et charges	390 008,36	375 185,13	
<b>FONDS DÉDIÉS</b>			
Fonds dédiés :			
- Sur subventions de fonctionnement	0,00	0,00	
- Sur autres ressources	0,00	0,00	
<b>TOTAL II</b>	<b>390 008,36</b>	<b>375 185,13</b>	
<b>DETTES (1) (d)</b>			
Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	1 521 950,40	1 683 512,06	
Emprunts et dettes financières divers	4 724,19	4 724,19	
Prêt relais			
Avances et acomptes reçus sur commande en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (c)	222 777,55	317 100,24	
Dettes fiscales et sociales	396 196,43	352 152,88	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,00	0,00	
Dettes usagers et comptes rattachés	1 318,00	1 318,00	
Autres dettes	35 434,92	40 256,79	
Autre compte créiteur à reverser : Pôle de coopération	120 191,36	120 191,36	
Llegs et donation en cours	2 715,54	10 215,54	
Produits constatés d'avance	238 646,82	55 970,62	
<b>TOTAL III</b>	<b>2 543 955,21</b>	<b>2 585 441,68</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)</b>	<b>3 595 847,64</b>	<b>3 402 058,03</b>	

(1) Droit à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque

(a) Montant entre parenthèses ou précédé du signe moins (-) lorsqu'il s'agit de déficits reportés.

(b) Montant entre parenthèses ou précédé du signe moins (-) lorsqu'il s'agit de déficit d'un déficit.

(c) Dettes sur achat ou prestation de services.

(d) A l'exception, pour l'application de (1), des avances et acomptes reçus sur commande en cours.

#### ENGAGEMENTS DONNÉS

Llegs net à réaliser :

- acceptés par les organes statutairement compétents

- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

# RAPPORT FINANCIER - COMPTE DE RÉSULTAT AU 31-12-2015

COMPTE DE RÉSULTAT	2015	2014
<b>Produits d'exploitation</b>		
Prestations de services facturées		
- Prix de journée		
- Dotation Globale		
- Autres	460 294,10	455 319,53
Subventions d'exploitation	1 069 142,62	1 105 720,75
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	129 016,80	190 183,73
Cotisations	1 525 372,97	1 609 564,57
Autres produits (hors cotisations)	202 537,73	253 483,47
<b>TOTAL I</b>	<b>3 386 364,22</b>	<b>3 614 272,05</b>
<b>Charges d'exploitation ou charges courantes non financières (2) :</b>		
Achats de marchandises (c)		
Variations des stocks (d)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (c)		
Variations des stocks (d)		
Autres charges externes	733 796,75	828 873,01
Impôts, taxes et versements assimilés	139 955,79	169 643,76
Salaires et traitements	1 181 292,56	1 130 148,17
Charges sociales	645 436,70	613 452,31
Dotation aux amortissements et aux provisions		
Sur immobilisations : dotation aux amortissements (e)	220 868,25	228 890,41
Sur immobilisations : dotation aux provisions	0,00	0,00
Sur actif circulant : dotation aux provisions	91 024,49	20 901,08
Pour risques et charges : dotation aux provisions	70 953,35	241 699,50
Autres charges	57 174,14	31 620,47
<b>TOTAL II</b>	<b>3 140 502,03</b>	<b>3 265 228,71</b>
<b>1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>245 862,19</b>	<b>349 043,34</b>
Quotes parts de résultat sur opérations faites en commun		
Excédent ou déficit transféré III		
Déficit ou excédent transféré IV		
* Y compris		
- redevances de crédit-bail mobilier		
- redevances de crédit-bail immobilier		

(1) Droit produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(a) A écrire, le cas échéant, sur des lignes distinctes

(b) Stock initial moins stock final : montant de la variation entre parenthèses ou précédé du signe (-)

(c) Y compris droit de douane

(d) Stock initial moins stock final : montant de la variation entre parenthèses ou précédé du signe (-)

(e) Y compris, éventuellement, dotations aux amortissements sur charges à répartir.

COMPTE DE RÉSULTAT suite	2015	2014
<b>Produits financiers :</b>		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	2 132,59	993,32
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprise sur provisions et transferts de charges		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL V</b>	<b>2 132,59</b>	<b>993,32</b>
<b>Charges financières :</b>		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	34 945,36	42 721,17
Pertes sur créances liées à des participations		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL VI</b>	<b>34 945,36</b>	<b>42 721,17</b>
<b>2. RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>-32 812,77</b>	<b>-41 727,85</b>
<b>3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>213 049,42</b>	<b>307 315,49</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion	7 212,48	7 947,50
Sur opérations en capital	510,00	0,00
Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>TOTAL VII</b>	<b>7 722,48</b>	<b>7 947,50</b>
<b>Charges exceptionnelles :</b>		
Sur opérations de gestion	11,60	4 100,92
Sur opérations en capital	307,45	0,00
Dotation aux amortissements et provisions		
<b>TOTAL VIII</b>	<b>319,05</b>	<b>4 100,92</b>
<b>4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>7 403,43</b>	<b>3 846,58</b>
<b>Impôt sur les sociétés (IX)</b>		
Total des produits (I+III+V+VII)	3 396 219,29	3 623 212,87
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	3 175 766,44	3 312 050,80
<b>SOLDE INTERMÉDIAIRE</b>	<b>220 452,85</b>	<b>311 162,07</b>
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	0,00	7 500,00
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	0,00	0,00
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>220 452,85</b>	<b>318 662,07</b>
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Produits		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
Charges		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		

# LES ADHÉRENTS NATIONAUX

L'Uniopss réunit une centaine de fédérations, unions et associations nationales. Ces structures ont en commun d'agir dans le secteur sanitaire, social et médico-social, auprès de personnes exclues, ou en situation de précarité, de personnes malades, âgées, en situation de handicap, ou encore auprès des familles, d'enfants ou d'adolescents en difficulté.

ACIS FRANCE	CAISSE CENTRALE DE LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE (CCMSA)	FÉDÉRATION DES RAYONS DE SOLEIL DE L'ENFANCE
ACTION ENFANCE FONDATION MVE	CENTRE D'ORIENTATION SOCIALE (COS)	FÉDÉRATION FRANÇAISE DES BANQUES ALIMENTAIRES (FFBA)
ADESSA À DOMICILE	CITOYENS ET JUSTICE	FÉDÉRATION HABITAT ET HUMANISME
ADMR UNION NATIONALE	COLLECTIF DES ASSOCIATIONS CITOYENNES*	FÉDÉRATION NATIONALE DE LA MÉDIATION ET DES ESPACES FAMILIAUX (FENAMEF)
ADVOCACY FRANCE	COMITÉ NATIONAL DE LIAISON DES ACTEURS DE LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE (CNLAPS)	FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS D'ACCUEIL ET DE RÉINSERTION SOCIALE (FNARS)
AGENCE DU DON EN NATURE (ADN)	COMPAGNIE DES FILLES DE LA CHARITÉ SAINT VINCENT DE PAUL	FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE L'AIDE FAMILIALE POPULAIRE / CONFÉDÉRATION SYNDICALE DES FAMILLES (FNAAFP-CSF)
AGENCE NOUVELLE DES SOLIDARITÉS ACTIVES (ANSA)	CONFÉDÉRATION DES UNIONS RÉGIONALES DES CENTRES DE SOINS INFIRMIERS (C3SI)	FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE PERSONNES ÂGÉES ET DE LEURS FAMILLES (FNAPAEF)
AG2R LA MONDIALE	CONGRÉGATION DES SŒURS HOSPITALIÈRES SAINT-THOMAS DE VILLENEUVE	FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS POUR LA PETITE ENFANCE (FNAPP)
AMICALE DU NID	CONGRÉGATION DES SŒURS NOTRE DAME DE CHARITÉ DU BON PASTEUR	FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS SOLIDAIRES D'ACTION AVEC LES TSIGANES ET GENS DU VOYAGE (FNASAT - GENS DU VOYAGE)
APPRENTIS D'AUTEUIL	CONSEIL NATIONAL HANDICAP & EMPLOI DES ORGANISMES DE PLACEMENT SPÉCIALISÉS (CHEOPS)	FÉDÉRATION NATIONALE DES ÉCOLES DE PARENTS ET DES ÉDUCATEURS (FNEPE)
ASSOCIATION DES CITÉS DU SECOURS CATHOLIQUE (ACSC)	CONVENTION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENFANT (CNAPE)	FÉDÉRATION NATIONALE DES ÉTABLISSEMENTS D'HOSPITALISATION À DOMICILE (FNEHAD)
ASSOCIATION DES COLLECTIFS ENFANTS PARENTS PROFESSIONNELS (ACEPP)	CROIX ROUGE FRANÇAISE	FÉDÉRATION NATIONALE D'HÉBERGEMENTS VIH ET AUTRES PATHOLOGIES (FNH VIH ET AUTRES PATHOLOGIES)
ASSOCIATION DES ITEP ET DE LEURS RÉSEAUX (AIRE)	EMMAÜS FRANCE	FÉDÉRATION NATIONALE DES INSTITUTIONS DE SANTÉ ET D'ACTION SOCIALE D'INSPIRATION CHRÉTIENNE (FNISASIC)
ASSOCIATION DES PARALYSÉS DE FRANCE (APF)	FAMILLES RURALES FÉDÉRATION NATIONALE	FÉDÉRATION NATIONALE SOLIDARITÉ FEMMES (FNSF)
FÉDÉRATION DES CENTRES MÉDICO-PÉDAGOGIQUES (FDCMPP)	FÉDÉRATION ADDICTION	FÉDÉRATION SOLIHA
ASSOCIATION JEUNESSE CULTURE LOISIRS ET TECHNIQUE (JCLT)	FÉDÉRATION D'AIDE À LA SANTÉ MENTALE CROIX MARINE	FONDATION ABBÉ PIERRE
ASSOCIATION LE MOULIN VERT	FÉDÉRATION DE COMITÉS ET ORGANISMES D'AIDE AUX CHÔMEURS PAR L'EMPLOI (COORACE)	FONDATION DE FRANCE
ASSOCIATION MOISSONS NOUVELLES	FÉDÉRATION DE L'ENTRAIDE PROTESTANTE	FONDATION DE L'ARMÉE DU SALUT
ASSOCIATION NATIONALE ASSISTANTS MATERNELS ET ASSISTANTS/ACCUEILLANTS FAMILIAUX (ANAMAAF)*	FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES ET DES ÉTABLISSEMENTS DE RÉADAPTATION POUR HANDICAPÉS (FAGERH)	FONDATION DIACONESSES DE REUILLY
ASSOCIATION NATIONALE DE PRÉVENTION EN ALCOOLOGIE ET ADDICTOLOGIE (ANPA)	FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS ET DES ACTEURS POUR LA PROMOTION ET L'INSERTION PAR LE LOGEMENT (FAPIL)	FONDATION LA VIE AU GRAND AIR
ASSOCIATION NATIONALE DES ÉQUIPES CONTRIBUANT À L'ACTION MÉDICO-SOCIALE PRÉCOCE (ANECA MSP)	FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX ET SOCIOCULTURELS DE FRANCE (FCSF)	FONDS SOCIAL JUIF UNIFIÉ
ASSOCIATION RÉSIDENCES ET FOYERS-ASSOCIATION DE RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES (AREFO-ARPAD)	FÉDÉRATION DES MAISONS D'ACCUEIL HOSPITALIÈRES (FMAH)	
ASSOCIATION SERVICE SOCIAL FAMILIAL MIGRANTS (ASSFAM)		

FRANCE TERRE D'ASILE	RELIGIEUSES DANS LES PROFESSIONS DE SANTÉ (REPSA)
GÉNÉRATIONS MUTUALISTES	SECOURS CATHOLIQUE
GROUPEMENT NATIONAL POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES PHYSIQUES (GIPH)	SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS
L'ARCHE EN FRANCE	SOCIÉTÉ SAINT-VINCENT DE PAUL (SSVP)
L'ASSOCIATION POUR L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES PERSONNES HANDICAPÉES (L'ADAPT)	UNION DES PROFESSIONNELS DE L'HÉBERGEMENT SOCIAL (UNAFO)
LA CIMADE	UNION FÉDÉRATIVE DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES D'ACCUEIL ET ASSISTANTS MATERNELS (UFNAAFM)
LES PETITS FRÈRES DES PAUVRES	UNION FRANÇAISE DES CENTRES DE VACANCES DE LOISIRS (UFCV)
LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER	UNION FRANÇAISE POUR LE SAUVEGAGE DE L'ENFANCE (UFSE)
MÉDECINS DU MONDE	UNION NATIONALE DE L'AIDE, DES SOINS ET DES SERVICES AUX DOMICILES (UNA)
MUTLOG	
ŒUVRE DE SECOURS AUX ENFANTS (OSE)	
PROBTP RMS	

\* Groupe associé

UNION NATIONALE DES AMIS ET FAMILLES DE MALADES MENTAUX (UNAFAM)
UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES DE TRAUMATISÉS CRÂNIENS ET CÉRÉBROLÉSÉS (UNAFTC)
UNION NATIONALE DES CLAJ
UNION NATIONALE POUR L'HABITAT DES JEUNES (UNHAJ)
VACANCES ET FAMILLES
VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE
VOIR ENSEMBLE

## LES 22 URIOPSS

Le réseau des Uriopss assure, à l'échelon régional, une représentation transversale des acteurs privés non lucratif de solidarité. Regroupant les structures associatives sanitaires, sociales et médico-sociales de chaque région, les 22 Uriopss offrent un lieu de réflexion et de coordination. Elles apportent également, grâce à leur expertise et leur connaissance du terrain, un appui technique et un accompagnement à leurs adhérents (information, conseils, formations...).

<b>ALSACE</b>	<a href="http://www.uriopss-alsace.asso.fr">www.uriopss-alsace.asso.fr</a>
<b>AQUITAINE</b>	<a href="http://www.uriopss-aquitaine.asso.fr">www.uriopss-aquitaine.asso.fr</a>
<b>AUVERGNE-LIMOUSIN</b>	<a href="http://www.uriopss-auvergnelimousin.asso.fr">www.uriopss-auvergnelimousin.asso.fr</a>
<b>BOURGOGNE</b>	<a href="http://www.uriopss-bourgogne.asso.fr">www.uriopss-bourgogne.asso.fr</a>
<b>BRETAGNE</b>	<a href="http://www.uriopss-bretagne.asso.fr">www.uriopss-bretagne.asso.fr</a>
<b>CENTRE</b>	<a href="http://www.uriopss-centre.asso.fr">www.uriopss-centre.asso.fr</a>
<b>CHAMPAGNE-ARDENNE</b>	<a href="http://www.uriopss-ca.asso.fr">www.uriopss-ca.asso.fr</a>
<b>FRANCHE-COMTÉ</b>	<a href="http://www.uriopss-f-comte.asso.fr">www.uriopss-f-comte.asso.fr</a>

<b>GRAND SUD</b>	<a href="http://www.uriopss-lr.asso.fr">www.uriopss-lr.asso.fr</a>
<b>GAUDELOUPE</b>	<a href="http://www.uriopss-guadeloupe.fr">www.uriopss-guadeloupe.fr</a>
<b>ILE-DE-FRANCE</b>	<a href="http://www.uriopss-idf.asso.fr">www.uriopss-idf.asso.fr</a>
<b>LORRAINE</b>	<a href="http://www.uriopss-lorraine.asso.fr">www.uriopss-lorraine.asso.fr</a>
<b>MARTINIQUE</b>	<a href="http://www.uriopss-martinique.com">www.uriopss-martinique.com</a>
<b>NORD PAS-DE-CALAIS</b>	<a href="http://www.uriopss-npdc.asso.fr">www.uriopss-npdc.asso.fr</a>
<b>NORMANDIE (BASSE)</b>	<a href="http://www.uriopss-basse-normandie.asso.fr">www.uriopss-basse-normandie.asso.fr</a>
<b>NORMANDIE (HAUTE)</b>	<a href="http://www.uriopss-hautenormandie.asso.fr">www.uriopss-hautenormandie.asso.fr</a>

<b>PACA ET CORSE</b>	<a href="http://www.uriopss-pacac.asso.fr">www.uriopss-pacac.asso.fr</a>
<b>PAYS DE LA LOIRE</b>	<a href="http://www.uriopss-pdl.asso.fr">www.uriopss-pdl.asso.fr</a>
<b>PICARDIE</b>	<a href="http://www.uriopss-picardie.asso.fr">www.uriopss-picardie.asso.fr</a>
<b>POITOU-CHARENTES</b>	<a href="http://www.uriopss-poitou-charentes.asso.fr">www.uriopss-poitou-charentes.asso.fr</a>
<b>RÉUNION-MAYOTTE</b>	<a href="http://www.uriopss-reunion.asso.fr">www.uriopss-reunion.asso.fr</a>
<b>RHÔNE-ALPES</b>	<a href="http://www.uriopss-ra.asso.fr">www.uriopss-ra.asso.fr</a>



# L'UNIOPSS EN BREF

## IDENTITÉ

Créée en 1947, l'Uniopss (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux) est une association Loi 1901 reconnue d'utilité publique.

Elle a pour vocation d'unir, de défendre et de valoriser les acteurs privés non lucratifs de solidarité. Elle porte auprès des pouvoirs publics la voix collective des associations des secteurs sanitaire, social et médico-social, engagées au service des personnes vulnérables et fragiles.

Présente sur tout le territoire, l'Uniopss regroupe 22 Uriopss (unions régionales) ainsi qu'une centaine de fédérations, unions et associations. L'Uniopss représente 75 % des intervenants privés non lucratifs de solidarité, avec 25 000 établissements, 750 000 salariés et l'engagement d'un million de bénévoles.

Son expérience, sa connaissance du terrain et ses valeurs humanistes font de l'Uniopss un observateur privilégié des besoins sociaux et un acteur majeur du monde associatif et de l'économie sociale et solidaire.

## MISSIONS

● **Organiser** une analyse, une concertation et une représentation transversales aux secteurs de l'action sanitaire et sociale (personnes âgées, personnes en situation de handicap, enfance, jeunesse, famille, lutte contre la pauvreté et l'exclusion, santé...).

● **Valoriser** le secteur non lucratif de solidarité, en France et en Europe.

● **Veiller** aux intérêts des personnes vulnérables et fragiles dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques sociales, et faire le lien entre l'État, les pouvoirs publics territoriaux et les associations de solidarité.

### ● **Réagir à l'actualité, construire des propositions**

L'Uniopss analyse les informations issues du terrain ainsi que l'actualité politique et réglementaire, pour identifier les enjeux du secteur et les actions à mener. Pour l'Uniopss, il est essentiel de penser la solidarité de manière globale, en dépassant les approches strictement sectorielles.

### ● **Anticiper pour mieux agir**

Sa mission de prospective permet à l'Uniopss de participer pleinement à l'analyse transversale des phénomènes sociaux qui influent sur le secteur. Elle s'appuie sur la compétence de chercheurs et d'universitaires d'horizons et de sensibilités divers, ainsi que sur des acteurs de terrain.

### ● **Animer la réflexion, partager les savoirs, offrir un appui technique**

Afin d'aider les responsables associatifs, l'Uniopss rédige des ouvrages, des guides pratiques, réalise des outils en ligne et diffuse « Union Sociale », le mensuel d'information du réseau Uniopss-Uriopss. Elle organise par ailleurs des journées d'études, des colloques ainsi qu'un congrès tous les trois ans.

### ● **Représenter le secteur auprès des pouvoirs publics et de l'opinion**

L'Uniopss porte les valeurs et les positions de ses adhérents au travers d'actions de lobbying, en déposant des amendements, en éditant des plateformes politiques, en faisant entendre sa voix dans les groupes de travail nationaux et européens au sein desquels elle est représentée.



## Les valeurs qui nous rassemblent :

- **Primauté de la personne**
- **Non lucrativité**
- **Solidarité**
- **Egalité dans l'accès aux droits**
- **Participation de tous à la vie de la société**

## ACTIONS

# ILS NOUS SOUTIENNENT

En 2015, l'Uniopss est soutenue financièrement par :

- **L'Agirc-Arrco**
- **La CCMSA**  
Caisse centrale de la Mutualité Sociale Agricole
- **La Caisse des Dépôts**
- **La CNAF**  
Caisse nationale des allocations familiales
- **La CNAV**  
Caisse nationale d'assurance vieillesse
- **La DGEFP**  
Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle - Ministère de l'Emploi, du Travail et du Dialogue social
- **La DGCS**  
Direction générale de la cohésion sociale - Ministère des Affaires sociales et de la Santé
- **La DGALN**  
Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature - Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer
- **La DPJJ**  
Direction de la Protection judiciaire de la Jeunesse - Ministère de la Justice
- **La DJEPVA**  
Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative – Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports
- **Le ministère de la Culture et de la Communication** (au titre du Prix Chronos de littérature)
- **La Fondation JM Bruneau**

## Le Club des partenaires de l'Uniopss







**UNIOPSS**

15 rue Albert - CS 21306  
75214 Paris Cedex 13  
Tél. +33 (0)1 53 36 35 00  
[contact@uniopss.asso.fr](mailto:contact@uniopss.asso.fr)  
[www.uniopss.asso.fr](http://www.uniopss.asso.fr)